

Západočeská univerzita v Plzni

Fakulta filozofická

Bakalářská práce

Un vocabulaire de spécialité emprunté au

langage courant

(étude de cas les affaires)

Markéta Čapková

Plzeň 2018

Západočeská univerzita v Plzni

Fakulta filozofická

Katedra románských jazyků

Studijní program Filologie

Studijní obor Cizí jazyky pro komerční praxi

Kombinace angličtina – francouzština

Bakalářská práce

Un vocabulaire de spécialité emprunté au

langage courant

(étude de cas les affaires)

Markéta Čapková

Vedoucí práce:

PhDr. Dagmar Kolářiková, Ph.D.

Katedra románských jazyků

Fakulta filozofická Západočeské univerzity v Plzni

Plzeň 2018

Prohlašuji, že jsem práci zpracovala samostatně a použila jen uvedené prameny a literatury.

Plzeň, duben 2018

.....

Ráda bych touto cestou vyjádřila velké poděkování vedoucí této práce PhDr. Dagmar Kolářikové, Ph.D. za její cenné rady, spolupráci, poskytnutí potřebných informací, připomínky, odborné vedení, pomoc, a hlavně trpělivost a veškerý čas, který mi věnovala.

Table des matières

1 INTRODUCTION	1
2 LA DISTINCTION ENTRE LA LANGUE COURANTE ET LA LANGUE DE SPÉCIALITÉ	3
2.1 Qu'est-ce que la langue courante ?	3
2.2 Qu'est-ce qu'une langue de spécialité ?.....	5
2.2.1 Le lexique dans les langues de spécialité	8
3 LE VOCABULAIRE DU FRANÇAIS DES AFFAIRES	12
3.1 La différence entre lexique et vocabulaire	12
3.2 Le français des affaires	15
4 LA PARTIE PRATIQUE.....	19
4.1 La méthodologie du travail	19
4.2 Le glossaire de mots des affaires empruntés au langage courant	21
5 CONCLUSION.....	40
6 BIBLIOGRAPHIE	42
6.1 Les monographies consultées	42
6.2 Les sources électroniques.....	43
7 RÉSUMÉ	45

7.1 Le résumé en français	45
7.2 Le résumé en tchèque	46
8 ANNEXES	47
8.1 Les définitions du mot « débit » dans le TLFi	47
8.2 Les définitions du mot « débit » dans le Petit Robert de la langue française 2017	49
8.3 Les définitions du mot « débit » dans le Larousse dictionnaire de français	50

1 INTRODUCTION

Pour rédiger notre mémoire de licence, nous avons choisi le sujet portant sur le vocabulaire du français des affaires. D'un côté, parce que nous étudions les langues étrangères pour la pratique commerciale, donc il est clair que nous sommes intéressée par ce domaine, de l'autre, parce que les affaires et le commerce sont bien un sujet d'actualité dans le monde d'aujourd'hui. Chaque jour, les gens du monde entier achètent et vendent des millions de biens ou de services. La maîtrise d'une langue étrangère est donc incontournable pour rédiger des contrats et pour négocier. Même si l'anglais prédomine dans ce domaine, la connaissance du français des affaires peut aussi être utile dans un milieu international. Pour les utilisateurs étrangers qui se forment au français des affaires, l'usage de quelques termes appartenant à différents champs lexicaux peut sembler déroutant, car il est souvent difficile de distinguer le sens courant et le sens spécialisé de ces mots polysémiques. C'est pourquoi il nous semble intéressant de dresser une liste des termes liés au domaine des affaires et des finances qui sont empruntés à la langue courante. Nous espérons qu'elle pourra répondre à l'objectif que nous nous sommes fixé.

L'objectif principal du présent mémoire de licence est alors de répertorier des termes précédemment recherchés dans le dictionnaire des affaires, qui tirent leur origine du français courant. Pour distinguer leur sens, une ou plusieurs définitions et des équivalents tchèques sont ajoutés à chaque mot retenu. Afin d'atteindre cet objectif, nous précisons aussi ce que nous comprenons par langue courante et langue de spécialité et nous tenterons de caractériser le français des affaires.

Ce mémoire est divisé en 3 chapitres principaux qui sont précédés d'une introduction présentant l'objectif, le plan du mémoire et les hypothèses émises. Les deux premiers chapitres sont théoriques. Dans un premier temps, nous établirons une distinction entre la notion de

langue courante et la notion de *langue de spécialité*, ensuite nous tenterons de montrer quelle est la différence entre *lexique* et *vocabulaire*. Enfin, nous terminerons le deuxième chapitre théorique par une réflexion sur le français des affaires et ses caractéristiques.

Le troisième chapitre est pratique. Comme il a déjà été dit précédemment, dans cette partie, nous constituerons un glossaire comportant 90 expressions issues de la langue courante et ayant un sens spécialisé dans le domaine des affaires. Nous pensons que sans chercher à atteindre l'exhaustivité, ce nombre d'expressions représente déjà une forte proportion des mots-clés du vocabulaire des affaires.

Nous émettons l'hypothèse que, car les limites de la langue des affaires ne sont en effet pas définies avec précision (plusieurs principaux champs lexicaux peuvent être retenus : la monnaie, la finance, les relations internationales, l'économie industrielle, l'économie de l'assurance, des transports ainsi que l'économie générale, etc.), il peut donc être difficile de résoudre quels mots choisir pour notre glossaire. La deuxième hypothèse émise est que les dictionnaires peuvent donner un regard un peu différent sur les termes analysés ou ne doivent pas accorder la même place à tel ou tel champ lexical, il peut donc être plus difficile de trouver une définition pertinente.

Le mémoire est terminé par une conclusion où nous décrivons les résultats obtenus et les obstacles que nous avons rencontrés en rédigeant notre mémoire. En fin du mémoire apparaissent la bibliographie, les résumés en français et en tchèque et les annexes où figurent toutes les définitions du terme « débit » (choisi à titre d'exemple), tirées des dictionnaires consultés, pour démontrer la difficulté de faire le bon choix de définitions appropriées.

Le présent mémoire de licence est destiné à tous ceux qui veulent élargir leurs connaissances linguistiques dans le domaine du français des affaires, ce qui peut être utile surtout pour les gens qui désirent venir travailler en France ou coopérer avec des entreprises françaises.

2 LA DISTINCTION ENTRE LA LANGUE COURANTE ET LA LANGUE DE SPÉCIALITÉ

Puisque notre mémoire de licence s'intéresse aux mouvements entre *la langue courante* et *la langue de spécialité*, nous pensons qu'il convient dans un premier temps de définir les deux concepts et de passer ensuite à la distinction de ceux-ci. Néanmoins, en examinant les ouvrages linguistiques portant sur le sujet abordé dans le présent mémoire, nous nous sommes aperçue qu'il n'y a pas de consensus sur l'appellation de ces deux types de langues. Les auteurs parlent de *langue technique* ou de *langue scientifique*, par opposition à *langue commune*, de *langue de spécialité*, par opposition à *langue courante*, etc. C'est pour cette raison que nous essaierons aussi d'expliquer pourquoi nous avons choisi parmi ces dénominations les termes *langue courante* et *langue de spécialité*. Nous pensons que tout cela pourrait contribuer à une meilleure compréhension du sujet que nous avons choisi pour la rédaction de ce mémoire de licence.

2.1 Qu'est-ce que la langue courante ?

Comme il a déjà été dit, chez les linguistes français, il n'y a pas d'accord unanime en ce qui concerne l'appellation de la langue qui est commune à tous les locuteurs. Comme l'indique Kocourek, ce concept « *est très répandu bien que diversement délimité et nommé* ». ¹ Dans son ouvrage *La langue française de la technique et de la science : vers une linguistique de la langue savante*, il passe en revue les dénominations que peut prendre la langue générale selon les auteurs qui en ont parlé : *langue usuelle* (Galisson et Coste), *langue courante* (*français courant* de Bonnard), *langue quotidienne* (Phal), *langue*

¹ KOCOUREK, Rostislav. *La langue française de la technique et de la science : vers une linguistique de la langue savante*. Wiesbaden : O. Brandstetter Verlag, 1991, p. 14.

commune (Rondeau), *langue générale*, *langue ordinaire* (Mounin).² De plus, Kocourek, quant à lui, parle de « *la langue tout entière* ». ³

Parmi toutes ces dénominations possibles, nous avons choisi pour notre mémoire de licence celle de *langue courante*, car elle nous semble la moins connotée et la plus proche au registre de langue appelé le *registre courant* qui est le langage le plus neutre du point de vue social. De plus, nous avons révélé une certaine ambiguïté du terme *langue générale*, car celui-ci est employé par les auteurs soit dans le sens de la langue entière soit dans le sens de *langue commune*.

Le concept de langue courante (ou bien celui de langue générale, commune, etc.) n'est pas toujours défini de la même manière. Par exemple pour Rondeau (comme il a été mentionné plus haut, il parle de langue commune), il s'agit de « *l'ensemble des mots et expressions qui, dans le contexte où ils sont employés, ne se réfèrent pas à une activité spécialisée* ». ⁴

C'est aussi Cabré qui parle de langue commune ou générale et la décrit de la façon suivante : « *Une langue donnée est donc constituée par un ensemble diversifié de sous-codes que le locuteur emploie en fonction de ses modalités dialectales et qu'il sélectionne en fonction de ses besoins d'expression et selon les caractéristiques de chaque situation de communication. Cependant, au-delà de cette diversité foisonnante, toute langue possède un ensemble d'unités et de règles que tous ses locuteurs connaissent. Cet ensemble de règles, d'unités et de restrictions qui font partie des connaissances de la majorité des locuteurs d'une langue constitue ce qu'on appelle la langue commune ou générale.* » ⁵

² KOCOUREK, Rostislav. *La langue française de la technique et de la science : vers une linguistique de la langue savante*. Wiesbaden : O. Brandstetter Verlag, 1991, p. 14.

³ KOCOUREK, Rostislav. *La langue française de la technique et de la science : vers une linguistique de la langue savante*. Wiesbaden : O. Brandstetter Verlag, 1991, p. 13.

⁴ RONDEAU, Guy. *Introduction à la terminologie*. Boucherville : Gaëtan Morin, 1991, p. 26.

⁵ CABRÉ, Maria Térésa. *Terminologie : théorie, méthode et applications*. Paris : Armand Colin, 1998, p. 115.

La langue courante est donc celle de la vie quotidienne, au contexte de normalité. Elle utilise le vocabulaire simple, usuel, neutre, il n'y a pas de termes recherchés ou spécialisés. Concernant la syntaxe, les phrases complexes sont de longueur réduite, les propositions sont soigneusement enchaînées entre elles et bien construites. Mais les effets du style sont limités.⁶

La langue courante est utilisée dans les textes et la correspondance officiels, dans les journaux, etc. C'est la langue de la communication quotidienne ou administrative, elle est employée dans les relations professionnelles occasionnelles ou relations quotidiennes.⁷

Il en résulte que la langue courante est la langue qui est commune à tous les locuteurs et qui ne relève pas du discours spécialisé.

2.2 Qu'est-ce qu'une langue de spécialité ?

Nous avons pu voir qu'il est difficile de parvenir à une définition unanime et une appellation exacte de langue courante. Il en est de même pour la notion de *langue de spécialité*. Dans le chapitre précédent, nous avons pu voir que plusieurs dénominations sont employées pour désigner ce type de langue, parmi elles, nous pouvons citer : *langue spécialisée*, *langue de spécialité*, *langue technique*, *langue scientifique*, etc. Pour notre mémoire de licence, nous avons choisi l'appellation « *langue de spécialité* » pour mettre l'accent sur le fait qu'il n'est pas question d'une langue à part, mais essentiellement d'une terminologie (ou d'une syntaxe spécifique, celle-ci n'a cependant pas d'importance pour notre travail). De plus, en employant le singulier, nous voulons souligner que nous aborderons un domaine particulier (la notion de *langues de spécialité* renvoie à l'ensemble des microsystemes linguistiques des différents domaines).

⁶ *Niveaux de langue* [en ligne] [consulté le 27 février 2018]. Disponible sur : <http://users.skynet.be/fralica/refer/theorie/theocom/communic/niveaux.htm>.

⁷ *Niveaux de langue* [en ligne] [consulté le 27 février 2018]. Disponible sur : <http://users.skynet.be/fralica/refer/theorie/theocom/communic/niveaux.htm>.

Quant à la définition de la langue de spécialité, il n'y a pas également de consensus sur celle-ci. Nous commencerons alors par la définition que nous avons trouvée dans le *Dictionnaire de didactique des langues*, selon laquelle la langue de spécialité est une « *expression générique pour désigner les langues utilisées dans des situations de communication (orales ou écrites) qui impliquent la transmission d'une information relevant d'un champ d'expérience particulier* ». ⁸

Le grand dictionnaire de Dubois et al. *Linguistique & Sciences du langage* nous donne une autre définition selon laquelle la langue de spécialité est définie comme « *un sous-système linguistique tel qu'il rassemble les spécificités linguistiques d'un domaine particulier. En fait, la terminologie, à l'origine de ce concept, se satisfait très généralement de relever les notions et les termes considérés comme propres à ce domaine. Sous cet angle, il y a donc abus à parler de langue de spécialité, et vocabulaire spécialisé convient mieux* ». ⁹ Il en résulte aussi qu'il critique l'appellation « langue de spécialité ».

C'est aussi la définition de Cabré qui insiste sur l'aspect terminologique des langues de spécialités : « *Les langues de spécialité sont les instruments de base de la communication entre spécialistes. La terminologie est l'aspect le plus important qui différencie non seulement les langues de spécialité de la langue générale, mais également les différentes langues de spécialité* ». ¹⁰

Ensuite, nous pouvons mentionner la définition de Lerat. Il en ressort que les langues de spécialités ne sont pas à dissocier de la langue générale, elles en font partie intégrante ¹¹ : « *Une langue spécialisée ne se réduit pas à une terminologie : elle utilise des dénominations spécialisées (les termes), y compris des symboles non*

⁸ GALISSON, Robert, COSTE, Daniel. *Dictionnaire de didactique des langues*. Paris : Hachette, 1976, p. 511.

⁹ DUBOIS, Jean et al. *Linguistique & Sciences du langage*. Paris : Larousse, 2007, p. 440.

¹⁰ CABRÉ, Maria Térésa. *Terminologie : théorie, méthode et applications*. Paris : Armand Colin, 1998, p. 90.

linguistiques, dans des énoncés mobilisant les ressources ordinaires d'une langue donnée. On peut donc la définir comme l'usage d'une langue naturelle pour rendre compte techniquement de connaissances spécialisées ». ¹²

Après avoir présenté certaines définitions de la langue de spécialité, nous pouvons alors dire que celle-ci fait référence à la terminologie propre à une situation de communication circonscrite à un domaine particulier. Donc, c'est la langue utilisée dans les situations de communication liées à une profession déterminée et c'est pourquoi elle est comprise par les locuteurs d'une communauté linguistique spéciale. Son lexique est attaché à un domaine, un thème : science, technique, métier ou activité, mais elle contient aussi un « sous-système » de la langue générale.

Pour Cabré, qui s'intéresse à la différence entre la langue commune et les langues de spécialités, celle-ci consiste plutôt en degré qu'en nature, la spécificité des langues de spécialités se manifeste alors surtout au niveau d'usage : « *Les unités de la langue commune sont employées dans les situations que l'on peut qualifier de non-marquées, [...] les situations dans lesquelles on emploie les langues de spécialité peuvent être considérées comme marquées* ». ¹³

Certains linguistes s'intéressent aussi plus aux termes qu'aux langues de spécialité. À titre d'exemple, nous pouvons mentionner Rondeau qui affirme : « *Il faut d'abord noter que les expressions "langue de spécialité" et "langue commune" ne recouvrent qu'un sous-ensemble de la langue, celui des lexèmes* ». ¹⁴

¹¹ CALBERG-CHALLOT, Marie. Quand un vocabulaire de spécialité emprunte au langage courant : le nucléaire, étude de cas. In: *Cahiers du CIEL*, 2007, p.74.

¹² LERAT, Pierre. *Les langues spécialisées*. Paris : PUF, 1995, p. 21.

¹³ CABRÉ, Maria Térésa. *Terminologie : théorie, méthode et applications*. Paris : Armand Colin, 1998, p. 115.

¹⁴ RONDEAU, Guy. *Introduction à la terminologie*. Boucherville : Gaëtan Morin, 1991, p. 23.

C'est pourquoi, dans le sous-chapitre suivant, nous prêterons notre attention au lexique de la langue de spécialité. Nous essaierons de répondre à la question : dans quelle mesure le lexique permet-il la caractérisation des langues de spécialité ?

2.2.1 Le lexique dans les langues de spécialité

Dans ce sous-chapitre, nous voudrions essayer de répondre à la question s'il est possible d'établir une frontière nette entre langue de spécialité et langue courante et de décrire les phénomènes linguistiques qui différencient la langue de spécialité de la langue courante.

Après avoir étudié cette problématique, nous devons constater que la question que nous avons posée au début de ce sous-chapitre est difficile à résoudre. Certains auteurs envisagent les langues de spécialité comme des systèmes différents par rapport à la langue courante, d'autres s'accordent sur le fait que la frontière entre la langue courante et la langue de spécialité est franchissable.

Il convient de mentionner ici Rondeau qui répartit les langues de spécialité en trois zones : la *zone mitoyenne* qu'il considère comme « *la plus rapprochée de la langue commune* », car le vocabulaire spécialisé se construit sur celle-ci ; la *zone centrale* avec les termes communs à plusieurs domaines du savoir et la *zone des ensembles ultra spécialisés* avec un vocabulaire compris seulement par un groupe socioprofessionnel réduit.¹⁵

Il en résulte que la langue de spécialité et la langue courante ne se différencient pas nettement l'une de l'autre et que la langue de spécialité a des ressources communes avec la langue courante, mais possède ses propres caractéristiques. La plupart des travaux linguistiques qui portent sur les langues de spécialité montrent qu'un critère fondamental de démarcation entre une variété spécialisée (en cas de français par

¹⁵ RONDEAU, Guy. *Introduction à la terminologie*. Boucherville : Gaëtan Morin, 1991, p. 24.

exemple le français juridique, le français médical, le français des affaires, etc.) et le français courant se situe au niveau des *termes*.

L'utilisation de la terminologie est donc considérée comme l'aspect le plus caractérisant des textes de spécialité. Comme l'affirme Kocourek, la terminologie « *vise l'idéal de l'intellectualisation, c'est-à-dire la précision, la neutralité émotive ; elle a tendance à définir ses concepts, à contrôler la polysémie et l'homonymie, à supprimer les synonymes, à simplifier et à mieux délimiter les moyens syntaxiques, à neutraliser l'affectivité, la subjectivité et les fonctions conative et esthétique au sens étroit* ». ¹⁶

Dans notre contexte, la terminologie désigne en premier lieu le vocabulaire des langues de spécialité, c'est-à-dire l'ensemble des termes et locutions qui lui sont propres. Nous pouvons alors nous poser la question suivante : qu'est-ce qu'un terme ? L'étude des ouvrages portant sur la lexicologie nous montre qu'il est difficile de définir le *terme* avec précision. Nous avons trouvé plusieurs définitions possibles. Nous commencerons par les définitions qui sont citées par Mortureux dans son article *Les vocabulaires scientifiques et techniques*. Premièrement, il mentionne deux définitions tirées de dictionnaires, et, ensuite, il passe à la définition de Kocourek qui nous semble la plus complexe :

« *Mot appartenant à un vocabulaire spécial, qui n'est pas d'un usage courant dans la langue commune* » (Petit Robert) ;

« *Mot qui a un sens strictement délimité à l'intérieur d'un système de notions donné* » (Lexis) ;

« *Le terme est une unité lexicale définie dans les textes de spécialité. L'ensemble des termes s'appelle la terminologie [...] Les*

¹⁶ KOCOUREK, Rostislav. *La langue française de la technique et de la science : vers une linguistique de la langue savante*. Wiesbaden : O. Brandstetter Verlag, 1991, p. 31.

*termes sont [...] des unités lexicales dont le sens est défini par les spécialistes dans les textes de spécialité¹⁷ ».*¹⁸

Rondeau nous donne la définition suivante du terme linguistique : « *essentiellement un signe linguistique à double face (notion et dénomination) se définissant par rapport à cet ensemble dans un domaine scientifique ou technique excluant la langue commune* »¹⁹. Il en ressort qu'il met l'accent sur le fait que le domaine auquel le terme appartient exclut la langue commune (dans notre cas, la langue courante). C'est pour cette raison que nous ne considérons pas cette définition comme convenable pour notre mémoire de licence, car nous voulons y montrer que la langue de spécialité peut se fonder sur la langue courante, car elle emploie de multiples expressions qu'elle emprunte à cette langue.

Guilbert a formulé une autre définition du terme scientifique où il s'attachait à dégager les spécificités des termes : « *Traits spécifiques du signe en tant que terme scientifique et technique : il dénote ou dénomme, tend à être monosémique, il jouit d'un rang de fréquence peu élevé dans une masse de vocabulaire indifférencié, il se présente plus fréquemment comme néologisme [...] il prend plus facilement la forme étrangère. [...] il n'admet pas de synonymie autre que référentielle.* »²⁰ Il en résulte aussi que le terme est un signe, mais il a un fonctionnement spécifique, normé.

Après avoir présenté quelques définitions possibles du terme scientifique, nous pouvons nous poser des questions suivantes : la langue courante utilise-t-elle des expressions empruntées au domaine professionnel ? Et, au contraire, la langue courante sert-elle de base pour la langue de spécialité ? Nous avons montré qu'il existe de nombreuses définitions qui différencient la langue de spécialité et la langue courante,

¹⁷ KOCOUREK, Rostislav. *La langue française de la technique et de la science : vers une linguistique de la langue savante*. Wiesbaden : O. Brandstetter Verlag, 1991, p. 77.

¹⁸ MORTUREUX, Marie-Françoise. Les vocabulaires scientifiques et techniques. In : *Les Carnets du Cediscor* [en ligne], 3 | 1995 [consulté le 5 mars 2018]. Disponible sur : <http://cediscor.revues.org/463>.

¹⁹ RONDEAU, Guy. *Introduction à la terminologie*. Boucherville : Gaëtan Morin, 1991, p. 43.

mais aucune n'est universellement applicable. De même, il n'existe pas de frontière nette entre langue de spécialité et langue courante. Comme nous avons pu voir, elles s'influencent l'une à l'autre.

En conclusion, nous pouvons dire que l'influence de la langue courante sur les langues de spécialités et vice-versa s'exerce surtout sur le vocabulaire. Et c'est aussi la distinction entre ces deux types de langue qui se fonde surtout sur la présence de termes scientifiques. Pour communiquer entre eux, les spécialistes utilisent une terminologie spécifique. Celle-ci joue un rôle essentiel, car elle contribue à faciliter la communication.

²⁰ GUILBERT, Louis. La spécificité du terme scientifique et technique. In : *Langue française*, n°17, 1973, p. 8, 11.

3 LE VOCABULAIRE DU FRANÇAIS DES AFFAIRES

Dans le chapitre précédent, nous avons expliqué que la distinction entre la langue courante et la langue de spécialité se fonde surtout sur la présence des termes spécialisés et que chaque communauté socio-professionnelle utilise des mots qui lui sont propres et qui sont en relation avec une activité particulière. Ces unités peuvent être regroupés sous la dénomination *vocabulaire spécialisé*, dans notre cas le vocabulaire du français des affaires. Mais avant de nous intéresser à ce vocabulaire, nous voudrions tout d'abord expliquer quelle est la différence entre *lexique* et *vocabulaire*.

3.1 La différence entre lexique et vocabulaire

Les termes *vocabulaire* et *lexique* sont généralement employés concurremment dans l'usage commun, néanmoins il existe une distinction dans leurs attributions spécifiques. Dans ce sous-chapitre, nous voudrions alors comparer les deux termes et faire la différence entre eux en donnant plusieurs définitions proposées par des linguistes ou dictionnaires français.

Nous commençons par l'explication du terme *vocabulaire*. Selon le *Dictionnaire de didactique du français langue étrangère et seconde*, dans l'emploi courant, « le terme *vocabulaire* désigne l'ensemble des mots d'une langue ». ²¹ Cuq ajoute encore que ce terme est également utilisé pour désigner un corpus spécialisé portant sur un domaine du lexique qui peut être inventorié et décrit, par exemple vocabulaire du droit, vocabulaire du tourisme, dans notre cas, il s'agit donc du vocabulaire des affaires.

Dans le dictionnaire *Linguistique & Science du langage*, nous avons trouvé la définition de Douchet et Beauzée : « le *vocabulaire* n'est que le catalogue des mots d'une langue, et chaque langue a le sien ». Dans le

même dictionnaire, le vocabulaire est aussi abordé du point de vue linguistique et il est défini comme « *une liste exhaustive des occurrences figurant dans un corpus* ». Néanmoins, l'opposition entre *vocabulaire* et *lexique* n'est pas toujours faite, car dans les expressions telles que *vocabulaire de base*, *vocabulaire commun*, *vocabulaire général*, etc. rien n'indique si les mots répertoriés sur une liste figurent en tant qu'occurrences relevées dans un corpus.²²

Enfin, nous pouvons citer Tréville et Duquette qui expliquent le vocabulaire de la manière suivante : « *le vocabulaire d'une langue est un sous-ensemble du lexique de cette langue* ».²³ Cette définition nous donne alors une idée simple de ce qui est le vocabulaire, et, à la fois, de ce qui est le lexique dont nous parlerons dans les paragraphes qui suivent.

Concernant le *lexique*, il peut se référer premièrement à la lexicographie. Dans ce cas, le mot *lexique* peut évoquer soit un livre comprenant la liste des termes utilisés par un auteur, par une science ou par une technique, soit un dictionnaire bilingue « *réduit à la mise en parallèle des unités lexicales des deux langues confrontées* ». Comme terme linguistique, il désigne « *l'ensemble des unités formant le vocabulaire, la langue d'une communauté, d'une activité humaine, d'un locuteur, etc.* ». Le terme de *lexique* est alors réservé à la langue, tandis que le terme de *vocabulaire* est réservé au discours.²⁴

Dans le *Dictionnaire de didactique du français langue étrangère et seconde*, le lexique est défini comme « *l'ensemble des unités constituant le vocabulaire d'une langue, d'une communauté linguistique, d'un groupe social (profession, classe d'âge, milieu, etc.) ou d'un individu* ».²⁵ Nous

²¹ CUQ, Jean-Pierre. *Dictionnaire de didactique du français langue étrangère et seconde*. Paris : CLÉ international, 2003, p. 246.

²² DUBOIS, Jean et al. *Linguistique & Science du langage*. Paris : Larousse, 2007, p. 507-508.

²³ TRÉVILLE, Marie-Claude, DUQUETTE, Lise. *Enseigner le vocabulaire en classe de langue*. Paris : Hachette, 1996, p. 12.

²⁴ DUBOIS, Jean et al. *Linguistique & Science du langage*. Paris : Larousse, 2007, p. 282-283.

²⁵ CUQ, Jean-Pierre. *Dictionnaire de didactique du français langue étrangère et seconde*. Paris : CLÉ International, 2003, p. 155

pouvons donc voir que cette définition est presque identique à celle donnée par le dictionnaire *Linguistique & Science du langage*.

Les linguistes distinguent le lexique général (commun à tous les locuteurs) et de spécialité (lié à un domaine – science, technique, métier, activité, etc.). Le lexique varie partiellement selon trois facteurs qui sont *le temps*, *l'espace* et *le registre*. La variation dans le temps est appelée la *variation diachronique*. Ce type de variation met en évidence le caractère évolutif des langues (il est évident que le français d'aujourd'hui n'est pas le même que celui du XV^e siècle). La *variation diatopique* est aussi appelée variation régionale, car la langue peut se répartir également selon les différents usages qui en sont faits d'une région à une autre. Enfin, la *variation diastratique* est liée aux registres du français, c'est-à-dire que nous observons les différences entre les usages que font les locuteurs, selon les classes sociales auxquelles ils appartiennent. Le lexique de chaque langue est ouvert et ses frontières ne sont pas définitives.²⁶

Dans la pratique d'une langue, nous pouvons aussi distinguer le *vocabulaire passif* (les mots que nous nous sommes capables de comprendre) et le *vocabulaire actif* (les mots que nous pouvons réutiliser dans notre discours prochain).²⁷ Le passage du vocabulaire au lexique demande en particulier que soit prise en compte la possession d'un vocabulaire passif.

Dans notre mémoire de licence, nous distinguerons les deux termes de la manière suivante : nous comprendrons sous le *lexique* l'ensemble des mots d'une langue que l'on rencontre dans un dictionnaire ou dans un autre inventaire et sous le *vocabulaire* nous comprendrons un ensemble de mots plus restreint qui est employé par une communauté de locuteurs.

²⁶ LEHMANN, Alise, MARTIN-BERTHET, Françoise. *Introduction à la lexicologie – Sémantique, morphologie et lexicographie*. Paris : Armand Colin, 2013, p. 5.

²⁷ MARION, Brigitte. *Lexique ou vocabulaire ?* [en ligne] [consulté le 10 mars 2018]. Disponible sur: http://pedagogie.ac-toulouse.fr/circ-montauban-3/IMG/pdf/2_ou_3_mots_sur_le_lexique.pdf.

3.2 Le français des affaires

La langue française n'est pas seulement marquée par son image littéraire et culturelle, c'est aussi la langue de l'économie et des affaires. Elle véhicule tout un environnement socio-économique et socio-professionnel dont la connaissance est indispensable dans la vie pratique, principalement dans la vie de l'entreprise. Bien entendu, c'est un lexique spécialisé qui tient entre autres une place importante dans le discours commercial. C'est pour cette raison que nous porterons dans ce sous-chapitre une attention particulière au français des affaires.

Comme le mentionne Mangiante, « *le lexique spécialisé révèle, par ses conditions d'apparition et d'évolution comme par celles de son emploi, les caractéristiques discursives des textes du domaine commercial et économique, qui le différencient du discours général et du discours scientifique* ». Concernant le français commercial, il ajoute que celui-ci « *désigne les relations d'interdépendance unissant les personnes ou agents économiques qui définissent les opérations économiques et déterminent, en grande partie, le déroulement des faits* ».²⁸

Nous avons mentionné dans le sous-chapitre 2.2.1 que le vocabulaire est la caractéristique essentielle qui permet de différencier la langue courante et la langue de spécialité. Ses éléments constitutifs sont le lexique spécialisé issu du lexique courant (nous en parlerons dans la partie pratique), le lexique emprunté à d'autres langues (et soumis à une adaptation au système linguistique du français, à une traduction ou à un calque) ou celui créé par les différents procédés tels que dérivations, composition ou troncation.

La langue des affaires compte parmi les langues de spécialité dont la terminologie a été fortement influencée par les emprunts à l'anglo-américain. À titre d'exemple, nous pouvons citer des mots comme

²⁸ MANGIANTE, Jean-Marc. « Place et rôle du lexique spécialisé dans les discours de français commercial et économique ». In : *Recherche et pratiques pédagogiques en langues de spécialité*, vol. XXI, N° 4 | 2002, p. 27-39.

software, know-how, leasing, marketing, etc. qui sont fréquemment utilisés malgré l'existence de leurs équivalents français (*logiciel, savoir-faire, crédit-bail, mercatique*). La préférence donnée aux anglicismes peut simplement s'expliquer par le fait que, de nos jours, il est nécessaire de communiquer en anglais pour établir et développer avec succès des relations commerciales internationales et pour conduire des négociations et maintenir une communication efficace. Il y a donc de nombreux termes qui sont d'origine anglaise et qui sont entrés dans d'autres langues, y compris le français.

En France, le vocabulaire est perçu comme la première ligne de défense contre la pénétration de l'anglais. Depuis les années 1970, l'État installe des commissions de terminologie, notamment la *Commission de terminologie et de néologie* (depuis 2015 appelée la *Commission d'enrichissement de la langue française*). Il s'agit d'une institution spéciale qui est formée de 19 membres, experts de la langue française. Elle a pour mission de proposer une terminologie en français capable de concurrencer les anglicismes. Son but est alors de « *combler les lacunes du vocabulaire français et de désigner en français les concepts et réalités qui apparaissent sous des appellations étrangères* ». Les termes proposés, validés par l'Académie française, sont publiés au *Journal Officiel de la République française*. Leur usage est obligatoire dans les administrations et les établissements de l'État. Ils sont également recommandés auprès d'un public plus large et peuvent servir de référence, notamment pour les traducteurs et les rédacteurs techniques.²⁹

Par exemple, dans le domaine des affaires, la commission a recommandé l'utilisation d'expressions et de termes nouveaux comme : *publipostage* afin de désigner le concept de *mailing, mercatique* au lieu de l'anglicisme *marketing*, *co-entreprise* comme l'équivalent de l'anglais *joint-venture*, *portage* pour remplacer *piggy back*, etc. Même ici, nous

²⁹ *Le dispositif – Ministère de la Culture* [en ligne] [consulté le 20 mars 2018]. Disponible sur : <http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Langue-francaise-et-langues-de-France/Politiques-de-la-langue/Enrichissement-de-la-langue-francaise/Le-dispositif>.

pouvons montrer que la création de termes nouveaux se fait souvent par l'attribution d'un sens nouveau à un mot déjà existant. Comme le mentionne Mangiante, l'utilisation du terme *portage* date de 1260. Ce mot est issu du verbe *porter* et, dans la langue courante, il a été utilisé pour désigner « *l'action de déplacer à dos d'homme une embarcation d'un cours d'eau à l'autre* » ou, plus en général, le transport à dos d'homme. La démarche néologique consiste alors à créer une extension sémantique, plus exactement à tirer de la signification un sens figuré, parce que dans le langage commercial, le portage désigne « *l'action d'exporter des produits à travers le réseau de distribution d'une grande société bien implantée sur le marché international* ». ³⁰

Nous pouvons alors dire que beaucoup de termes spécialisés du français des affaires sont des mots créés récemment. Ils ont pour but de remplacer des termes anglais dans ce domaine. Bien entendu, il ne s'agit pas d'une nouveauté, car les relations commerciales ont été régies par cette langue depuis la révolution industrielle qui a débuté en Angleterre dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle. ³¹

Comme nous avons pu voir ci-dessus, les langues de spécialité font aussi souvent appel aux mots du langage courant pour désigner les référents spécialisés. Les termes empruntés au langage courant acquièrent ainsi un nouveau sens, plus précisément ils se spécialisent. À titre d'exemple, nous pouvons mentionner le mot « *industrie* » ayant à l'origine le sens de « *habilité à exécuter quelque chose* », mais dans la langue des affaires, ce mot signifie « *ensemble des activités économiques ayant pour objet l'exploitation de matières premières, de*

³⁰ MANGIANTE, Jean-Marc. « Place et rôle du lexique spécialisé dans les discours de français commercial et économique ». In : *Recherche et pratiques pédagogiques en langues de spécialité*, vol. XXI, N° 4 | 2002, p. 27-39.

³¹ MANGIANTE, Jean-Marc. « Place et rôle du lexique spécialisé dans les discours de français commercial et économique ». In : *Recherche et pratiques pédagogiques en langues de spécialité*, vol. XXI, N° 4 | 2002, p. 27-39.

sources d'énergie et leur transformation, ainsi que celle de produits semi-finis en biens de production ou de consommation ». ³²

Comme le disent Lehmann et Martin-Berthet, les langues de spécialité recherchent l'univocité et lorsqu'elles ne forment pas un terme spécifique, elles recourent aux mots polysémiques du lexique courant et elles en spécialisent une acception selon les domaines. ³³

Néanmoins, comme il a déjà été dit ci-dessus, une langue spécialisée, y compris le français des affaires, ne se réduit pas seulement à une terminologie, celle-ci la différencie de la langue courante, et que du reste, elle utilise le même système de règles de fonctionnement syntaxique et de formation morphologique que la langue courante. C'est alors au niveau sémantique que se note la distinction entre les deux. C'est pour cette raison qu'il est nécessaire d'effectuer une analyse surtout au niveau du vocabulaire.

L'objectif de notre mémoire de licence est de décrire les mots du vocabulaire de la langue courante qui se sont spécialisés sémantiquement dans le domaine des affaires. Dans la partie pratique, nous monterons alors quelques dizaines d'exemples de ce passage de la langue courante au vocabulaire du français des affaires, qui seront répertoriés dans un glossaire.

³² REY, Alain. *Le Petit Robert de la langue française* 2017. Paris : Le Robert, 2016, p. 1319.

³³ LEHMANN, Alise, MARTIN-BERTHET, Françoise. *Introduction à la lexicologie – Sémantique, morphologie et lexicographie*. Paris : Armand Colin, 2013, p. 72.

4 LA PARTIE PRATIQUE

À une époque où le langage économique passe pour être le langage dominant dans les médias et les relations professionnelles, le besoin de disposer d'un vocabulaire des affaires apparaît comme une nécessité, surtout qu'il existe dans ce vocabulaire des mots puisés dans le langage courant. Donc, l'objectif de cette partie pratique est de créer un glossaire de termes issus de la langue courante dont la signification s'est spécialisée dans le domaine des affaires. Nous signalerons alors les différences entre le sens courant et le sens spécialisé de ces mots polysémiques. Nous ajouterons aussi des équivalents tchèques pour les deux sens pour que la différence soit évidente pour les lecteurs.

4.1 La méthodologie du travail

Les limites de la langue des affaires ne sont en effet pas définies avec précision. Il y a surtout des termes relevant de la terminologie économique et financière, mais d'autres domaines comme tourisme, publicité, transport, droit, informatique, etc. sont aussi largement représentés. De plus, il y a plusieurs termes qui appartiennent à plusieurs champs lexicaux (par exemple, la notion de « société anonyme » est un objet du droit et de l'économie). Il était donc difficile de résoudre quels mots choisir pour notre glossaire. Nous avons finalement conservé dans celui-ci seulement les mots relevant de la terminologie économique et financière ou du droit commercial et les mots appartenant aux autres champs lexicaux mentionnés ci-dessus ont été écartés.

Sans chercher à atteindre l'exhaustivité, nous espérons que ce vocabulaire propose un nombre suffisant de termes. Pour cette étude de cas, 90 termes issus de la langue courante et acquérant un sens particulier en contexte des affaires ont été retenus. Nous pensons que ceux-ci représentent une forte proportion des mots-clés du vocabulaire des affaires.

Le glossaire repose premièrement sur un travail de dépouillement des mots apparus dans le *Dictionnaire économique français-tchèque et tchèque français* de Kidlesová, Priesolová et Brouland, qui a été publié en 2003 et contient 30 000 articles du français contemporain. Il englobe tous les champs lexicaux que nous avons mentionnés ci-dessus, toutefois, comme il a déjà été dit, nous n'avons retenu que ceux relatifs aux domaines de l'économie, des finances et du droit commercial. Nous avons aussi éliminé des termes, réservés au départ à la langue des affaires, qui sont passés dans la langue courante.

Ensuite, nous avons analysé les mots retenus à travers les dictionnaires *Le Petit Robert de la langue française* (ci-après PRLF), *le Trésor de la langue informatisé* (ci-après TLFi), *Larousse dictionnaire de français* (ci-après LDF) – sa version électronique.

Les termes sont classés dans l'ordre alphabétique. Dans les tableaux, les termes composés apparaissent sous leur premier composant. Chaque terme est accompagné d'une abréviation indiquant ses propriétés catégorielles (partie du discours, genre). Pour les termes composés, le genre est celui de son mot-vedette. Les entrées sont généralement présentées au singulier, sauf lorsque leur emploi au pluriel a été lexicalisé, ce qui est le cas de quelques mots spécialisés dans notre glossaire.

Les définitions du terme constituent sans doute l'élément essentiel de chaque entrée. Quelques-uns de nos mots retenus sont des mots polysémiques également dans le langage courant. Afin de les distinguer, ces diverses acceptions sont numérotées. La traduction ou les traductions en tchèque figurent après chaque définition.

4.2 Le glossaire de mots des affaires empruntés au langage courant

Afin de rendre nos résultats plus lisibles, nous avons construit un tableau pour chaque entrée, où les informations nécessaires (définitions et traductions) sont regroupées.

ABATTEMENT, n.m.

Sens	Définition	Traduction
courant	1. <i>Action d'abattre.</i> (PRLF) 2. <i>État d'une personne abattue (grande diminution des forces physiques ou dépression morale, désespoir calme).</i> (PRLF)	1. kácení 2. zemdlenost, sklíčenost
spécialisé	1. <i>Rabais sur une somme à payer.</i> (PRLF) 2. <i>Fraction de la matière imposable exemptée de l'impôt.</i> (TLFi)	1. srážka 2. nezdanitelná část příjmu

ACCEPTATION, n.f.

Sens	Définition	Traduction
courant	<i>Action pour une personne ou une collectivité d'accepter.</i> (TLFi)	přijetí, schválení
spécialisé	<i>Acte par lequel la personne sur laquelle [lettre de change] elle est tirée s'engage par écrit à l'honorer dans les délais indiqués.</i> (TLFi)	akcept směnky

ACTIF, n.m. / ACTIFS, n.m.pl.

Sens	Définition	Traduction
courant	<i>Substance qui agit.</i> (PRLF)	účinná látka
spécialisé	<i>Ensemble des biens ou droits constituant un patrimoine ou une universalité juridique.</i> (PRLF)	aktiva, jmění, majetek

ACTION, n.f.

Sens	Définition	Traduction
courant	1. <i>Ce que fait qqn.</i> (PRLF) 2. <i>Fait de produire un effet, manière d'agir sur qqn ou qqch.</i> (PRLF)	1. čin/skutek, činnost/jednání/ akce 2. působení, účinek
spécialisé	<i>Titre cessible et négociable représentant une part du capital d'une société de capitaux.</i> (PRLF)	akcie

AFFAIRE n.f. / AFFAIRES n.f.pl.

Sens	Définition	Traduction
courant	<i>Ce que qqn. a à faire, ce qui l'occupe ou le concerne.</i> (PRLF)	záležitost, věc
spécialisé	<i>Activités économiques (notamment dans leurs conséquences commerciales et financières).</i> (PRLF)	obchody, obchodní záležitosti

ANTICIPATION, n.f.

Sens	Définition	Traduction
courant	<i>Action de prévoir, de supposer ce qui va arriver. (LDF)</i>	předjímání
spécialisé	<i>Système de vente dans lequel l'acheteur verse, en une ou plusieurs fois, tout ou partie du prix d'une marchandise avant que celle-ci lui soit remise. (LDF)</i>	platba předem, záloha na zboží

ASSEOIR, v.tr.

Sens	Définition	Traduction
courant	<i>Mettre quelqu'un sur son séant en le plaçant sur son siège ou sur une autre chose. (LDF)</i>	posadit, usadit
spécialisé	<i>Établir, déterminer, fixer la base de l'imposition, l'assiette de l'impôt. (TLFi)</i>	stanovit, vyměřit daň

ASSIETTE, n.f.

Sens	Définition	Traduction
courant	<i>Pièce de vaisselle individuelle, souvent ronde, servant à contenir des aliments. (PRLF)</i>	talíř
spécialisé	<i>Biens, matière sur lesquels porte un droit, base de calcul. (PRLF)</i>	základ pro výpočet

AVANCE, n.f.

Sens	Définition	Traduction
courant	<i>Action d'avancer, de progresser. (LDF)</i>	postup
spécialisé	<i>Paiement par anticipation (le plus souvent partiel) à des entrepreneurs de travaux ou à des constructeurs de matériels, et qui est porté au débit du fournisseur. (LDF)</i>	záloha

AVOIR, n.m.

Sens	Définition	Traduction
courant	<i>Biens mobiliers et immobiliers, fortune que l'on possède. (TLFi)</i>	majetek, jmění
spécialisé	1. <i>Partie d'un compte où l'on porte les sommes dues. (PRLF)</i> 2. <i>Crédit dont un client dispose chez un commerçant à la suite d'un rendu ; papier attestant le montant de ce crédit. (LDF)</i>	1. dal (v účetní knize) X má dáti 2. dobropis

BALANCE, n.f.

Sens	Définition	Traduction
courant	1. <i>Appareil qui sert à comparer des grandeurs, particulièrement des masses. (LDF)</i> 2. <i>Comparaison entre deux situations faisant ressortir un état d'équilibre. (LDF)</i>	1. váha 2. rovnováha
spécialisé	<i>Différence entre le débit et le crédit d'un compte. (LDF)</i>	saldo, zůstatek

BIEN, n.m.

Sens	Définition	Traduction
courant	1. <i>Ce que prescrit une règle morale, par opposition à ce qu'elle condamne.</i> (LDF) 2. <i>Ce dont la possession est considérée comme un avantage, une chose précieuse.</i> (LDF)	1. dobro 2. prospěch
spécialisé	<i>Produit apte à satisfaire les besoins et disponible à cet usage.</i> (LDF)	statek

BON, n.m.

Sens	Définition	Traduction
courant	1. <i>Ce qu'il y a de bon, de meilleur dans une personne ou une chose.</i> (PRLF) 2. <i>Personne qui est bonne (surtout au pluriel).</i> (PRLF)	1. dobro 2. dobří lidé
spécialisé	<i>Formule écrite constatant le droit d'une personne d'exiger une prestation, de toucher une somme d'argent.</i> (PRLF)	poukázka

BOURSE, n.f.

Sens	Définition	Traduction
courant	1. <i>Petit sac de cuir, de peau ou d'étoffe que l'on ferme à l'aide d'un petit cordon resserré, utilisé pour porter sur soi des pièces de monnaie.</i> (TLFi) 2. <i>Somme allouée par un organisme public ou privé à un élève ou à un étudiant pour lui permettre d'effectuer des études dans un établissement d'éducation.</i> (TLFi)	1. měšec, váček, pytlík 2. stipendium
spécialisé	<i>Lieu où des personnes (négociants, agents de changes, courtiers, etc.) s'assemblent périodiquement pour suivre les cours ou pour conclure des transactions sur les valeurs mobilières, industrielles, ou sur les biens de consommation.</i> (TLFi)	burza

BRANCHE, n.f.

Sens	Définition	Traduction
courant	<i>Partie d'un végétal, ramification latérale de la tige ligneuse d'un arbre.</i> (PRLF)	větev
spécialisé	<i>Ensemble des unités de production fabriquant le même type de biens.</i> (PRLF)	úsek, sektor, odvětví

CADRE n.m. / CADRES, n.m.pl.

Sens	Définition	Traduction
courant	1. <i>Bordure entourant une glace, un tableau, etc.</i> (PRLF) 2. <i>Limites d'un espace ; l'espace ainsi cerné.</i> (LDF)	1. rámeček 2. prostředí
spécialisé	<i>Ensemble du personnel d'une entreprise investi d'une fonction de commandement de contrôle, de direction.</i> (TLFi)	vedoucí, řídicí pracovníci

CAISSE, n.f.

Sens	Définition	Traduction
courant	<i>Grande boîte ou coffre rigide (de bois, de métal) servant à l'emballage, au transport des marchandises. (PRLF)</i>	bedna, skříňka, schránka
spécialisé	1. <i>Organisme public ou privé qui gère des fonds en dépôt. (TLFi)</i> 2. <i>Bureau d'une entreprise (industrielle ou commerciale) où se font les paiements et les encaissements. (TLFi)</i>	1. pokladna (institute), peněžní ústav 2. pokladna

CHAÎNE, n.f.

Sens	Définition	Traduction
courant	1. <i>Dispositif formé d'anneaux entrelacés servant à manoeuvre, attacher. (PRLF)</i> 2. <i>Lien, engagement moral et plus particulièrement ce qui pèse, retient, asservit l'homme. (TLFi)</i>	1. řetěz 2. pouto
spécialisé	<i>Réseau d'entreprises associées dans le commerce de détail. (PRLF)</i>	řetězec

CHARGE, n.f. / CHARGES, n.f.pl.

Sens	Définition	Traduction
courant	1. <i>Ce qui pèse sur ; ce que porte ou peut porter une personne, un animal, un véhicule, un bâtiment. (PRLF)</i> 2. <i>Fonction dont qqn a tout le soin. (PRLF)</i>	1. náklad, břímě břemeno 2. úřad, funkce, hodnost
spécialisé	<i>Ensemble des dépenses qui se rapportent à l'exploitation et à l'exercice en cours. (LDF)</i>	náklady, výdaje

CIRCUIT, n.m.

Sens	Définition	Traduction
courant	<i>Itinéraire de course organisé sur un parcours en boucle. (PRLF)</i>	okruh
spécialisé	<i>Mouvement des biens, des services. (PRLF)</i>	hospodářský cyklus, oběh

CIRCULATION, n.f.

Sens	Définition	Traduction
courant	1. <i>Action de se mouvoir d'une manière continue, circulairement, avec retour au point de départ. (TLFi)</i> 2. <i>Action d'aller et venir en utilisant les voies de communication et/ou selon un trajet bien défini. (TLFi)</i>	1. cirkulace, oběh, proudění 2. doprava, provoz
spécialisé	<i>Mouvement (de ces biens) entre plusieurs personnes ou entre plusieurs pays, ensemble des échanges, des transactions. (TLFi)</i>	oběh, pohyb, provoz

COMMISSION, n.f.

Sens	Définition	Traduction
courant	1. <i>Acte de l'autorité donnant charge et pouvoir pour un temps déterminé. (PRLF)</i> 2. <i>Réunion de personnes déléguées pour étudier un projet, préparer ou contrôler un travail, prendre des décisions. (PRLF)</i>	1. pověření 2. komise
spécialisé	1. <i>Ordre qu'une personne, et en partic. un négociant, donne à une autre personne de réaliser une opération commerciale pour son compte. (TLFi)</i> 2. <i>Profession de celui qui fait des transactions commerciales pour le compte d'un tiers moyennant une remise, soit au nom de celui-ci (cf. mandataire) soit en son nom propre (cf. commissionnaire). (TLFi)</i> 3. <i>Pourcentage qu'un intermédiaire perçoit pour sa rémunération. (PRLF)</i>	1. příkaz 2. komisionářství 3. provize

COMPAGNIE, n.f.

Sens	Définition	Traduction
courant	1. <i>Présence auprès de qqn, fait d'être avec qqn. (PRLF)</i> 2. <i>Réunion de personnes qui ont quelque motif de se trouver ensemble. (PRLF)</i>	1. společnost (být v něčí společnosti) 2. společnost, komunita
spécialisé	<i>Société commerciale (spécialisée dans certaines opérations ou assurant un service public), ou société industrielle. (TLFi)</i>	obchodní společnost

COMPENSATION, n.f.

Sens	Définition	Traduction
courant	<i>Action, fait de compenser, de réaliser ou de rétablir l'équilibre entre deux choses complémentaires ou antagonistes. (TLFi)</i>	vyrovnání, vyvážení
spécialisé	<i>Procédé de règlement comptable entre deux ou plusieurs parties par balance des positions débitrices et créditrices (le règlement effectif étant limité au solde net). (PRLF)</i>	clearing, kompenzace, vyrovnání, odškodnění

COUVERTURE, n.f.

Sens	Définition	Traduction
courant	1. <i>Ce qui forme la surface extérieure du toit d'un bâtiment. (PRLF)</i> 2. <i>Pièce de toile, de drap, qu'on dresse ou qu'on étend pour recouvrir. (PRLF)</i> 3. <i>Feuille de papier ou de matière plastique dont on recouvre un livre, un cahier pour les protéger. (LDF)</i>	1. střecha, krytina 2. příkryvka, deka 3. obal, desky, obálka
spécialisé	<i>Garantie visant à assurer le paiement d'une lettre. (PRLF)</i>	krytí

CRÉANCE, n.f.

Sens	Définition	Traduction
courant	<i>Action de considérer quelque chose comme vrai. (TLFi)</i>	důvěra
spécialisé	<i>Droit que possède une personne d'exiger l'exécution d'une obligation, en particulier le paiement d'une somme d'argent. (TLFi)</i>	pohledávka

CRÉDIT, n.m.

Sens	Définition	Traduction
courant	<i>Acte par lequel une banque ou un organisme financier effectue une avance de fonds ; délai accordé pour un remboursement ; montant de l'avance. (LDF)</i>	úvěr, půjčka
spécialisé	1. <i>Partie d'un compte où sont inscrites les sommes remises ou payées à la personne qui tient le compte. (PRLF)</i> 2. <i>Opération par laquelle une personne met une somme d'argent à la disposition d'une autre. (PRLF)</i>	1. dal X má dáti 2. úvěr

CRÉNEAU, n.m.

Sens	Définition	Traduction
courant	1. <i>Temps disponible dans un emploi du temps. (LDF)</i> 2. <i>Espace disponible entre deux véhicules en stationnement ; action de ranger un véhicule dans cet espace. (LDF)</i>	1. časová mezera 2. mezera, vzdálenost
spécialisé	<i>Partie d'un marché sur lequel la concurrence est faible. (PRLF)</i>	tržní mezera

DÉBIT, n.m.

Sens	Définition	Traduction
courant	1. <i>Manière d'énoncer, de réciter. (PRLF)</i> 2. <i>Vente continue au détail. (TLFi)</i> 3. <i>Écoulement de marchandises, et, plus souvent, vente active et rapide. (LDF)</i> 4. <i>Endroit où l'on écoule (une marchandise). (PRLF)</i>	1. přednes, způsob mluvení 2. prodej v drobném 3. prodej, odbyt 4. prodejna
spécialisé	<i>Partie d'un compte où sont inscrites les sommes dues. (TLFi)</i>	dluh, debet, má dáti

DÉBOUCHÉ, n.m.

Sens	Définition	Traduction
courant	<i>Passage d'un lieu resserré dans un lieu plus ouvert. (TLFi)</i>	ústí, vyústění, východ
spécialisé	<i>Marché économique considéré comme objectif de vente pour des produits. (LDF)</i>	odbytiště

DÉCOUVERT, n.m.

Sens	Définition	Traduction
courant	<i>Terrain protégeant peu ou ne protégeant pas des vues de l'ennemi. (LDF)</i>	otevřené, nekryté místo
spécialisé	<i>Montant d'une dette, d'une dépense excédant les disponibilités du débiteur. (PRLF)</i>	nekrytý úvěr

DÉFICIT, n.m.

Sens	Définition	Traduction
courant	<i>Insuffisance des ressources par rapport aux besoins. (PRLF)</i>	nedostatečnost
spécialisé	<i>Écart entre une quantité réelle et une quantité prévue ou nécessaire pour répondre à une certaine demande, quand la quantité réelle est inférieure à la quantité optimale ; situation de déséquilibre résultant de cet écart. (TLFi)</i>	manko, schodek

DÉGAGEMENT, n.m.

Sens	Définition	Traduction
courant	1. <i>Action de faire sortir, de libérer. (PRLF)</i> 2. <i>Action de dégager ce qui embarrasse, obstrue. (PRLF)</i>	1. vyproštění 2. uvolnění
spécialisé	<i>Action de retirer un capital, de réaliser une action. (TLFi)</i>	vyplacení

DEMANDE, n.f.

Sens	Définition	Traduction
courant	<i>Action de faire savoir que l'on souhaite quelque chose. (TLFi)</i>	žádost, požadavek
spécialisé	1. <i>Commande, la quantité des biens ou services demandés par les acheteurs. (PRLF)</i> 2. <i>Quantité d'un bien ou d'un service pour laquelle il y a des acquéreurs à un prix donné. (PRLF)</i>	1. objednávka, zakázka 2. poptávka

DÉPENSE, n.f. / DÉPENSES, n.f.pl.

Sens	Définition	Traduction
courant	1. <i>Action de dépenser de l'argent, de l'employer. (LDF)</i> 2. <i>Action d'utiliser quelque chose, de l'employer. (LDF)</i>	1. vydání (peněžní) 2. užívání
spécialisé	1. <i>Sortie d'argent. (PRLF)</i> 2. <i>Dépense nationale – agrégat mesurant la somme des dépenses de consommation des ménages et des administrations, des investissements (formation brute de capital fixe) pour l'ensemble d'un pays au cours d'une année. (PRLF)</i>	1. útrata 2. vnitrostátní výdaje

DÉTOURNEMENT, n.m.

Sens	Définition	Traduction
courant	<i>Action de changer la direction initiale d'une voie. (TLFi)</i>	odklon
spécialisé	<i>Détournement d'actif - fait pour un commerçant en état de cessation de paiements de soustraire une partie de ses biens aux poursuites de ses créanciers. (TLFi)</i>	zatajení části majetku

ÉCHANGE, n.m.

Sens	Définition	Traduction
courant	<i>Action ou fait de donner une chose et d'en recevoir une autre en contrepartie; résultat de cette action. (TLFi)</i>	výměna
spécialisé	1. <i>Transaction commerciale par laquelle les mouvements de biens et de services s'effectuent soit directement soit par l'intermédiaire d'une monnaie. (TLFi)</i> 2. <i>Convention par laquelle deux propriétaires se cèdent respectivement un bien contre un autre bien. (LDF)</i>	1. výměnný obchod 2. směnná smlouva

ÉCHELLE, n.f.

Sens	Définition	Traduction
courant	<i>Dispositif transportable composé de deux montants généralement parallèles, ou légèrement écartés vers le bas, réunis par traverses régulièrement espacées, et servant d'escalier. (TLFi)</i>	žebřík
spécialisé	<i>Tableau montrant les variations successives d'une valeur. (LDF)</i>	stupnice, škála, měřítko

ÉCRITURE, n.f.

Sens	Définition	Traduction
courant	<i>Système de signes graphiques servant à noter un message oral afin de pouvoir le conserver et/ou le transmettre. (LDF)</i>	písmo
spécialisé	<i>Inscription au journal ou sur un compte correspondant à une opération déterminée. (PRLF)</i>	účetní zápis, záznam, položka

EFFET, n.m.

Sens	Définition	Traduction
courant	1. <i>Résultat, conséquence de l'action d'un agent, d'un phénomène quelconque. (LDF)</i> 2. <i>Impression produite sur quelqu'un par quelqu'un ou quelque chose. (LDF)</i>	1. výsledek, efekt, důsledek 2. dojem, vliv, účinek
spécialisé	<i>Titre (à ordre ou au porteur) négociable par son détenteur auquel il donne droit à être payé par le souscripteur d'un montant déterminé à une échéance généralement prochaine. (PRLF)</i>	cenný papír, směnka

EMPLOI, n.m.

Sens	Définition	Traduction
courant	1. <i>Action ou manière d'employer quelque chose ; utilisation, usage. (LDF)</i> 2. <i>Ce à quoi s'applique l'activité rétribuée d'un employé, d'un salarié. (PRLF)</i>	1. (po)užití, (vy)užívání 2. zaměstnání, práce
spécialisé	1. <i>Rapport entre le nombre de personnes actives dans une profession, un pays et la population totale de cette profession, de ce pays. (LDF)</i> 2. <i>Action de porter une somme en recette ou en dépense. (PRLF)</i>	1. zaměstnanost 2. umístění, vynaložení peněz

ENCADREMENT, n.m.

Sens	Définition	Traduction
courant	<i>Action d'entourner, d'orner d'un cadre (un tableau, une photo, etc.). (PRLF)</i>	zarámování
spécialisé	<i>Encadrement de crédits - limitation des crédits accordés aux entreprises par les banques. (PRLF)</i>	omezování úvěrů

ENCAISSEMENT, n.m.

Sens	Définition	Traduction
courant	<i>État de ce qui est encaissé, resserré entre deux bords escarpés. (LDF)</i>	sevření, spoutání
spécialisé	<i>Action d'encaisser de l'argent, des valeurs. (TLFi)</i>	inkaso

ENTREPRISE, n.f.

Sens	Définition	Traduction
courant	<i>Action d'entreprendre quelque chose ; ce que quelqu'un entreprend. (TLFi)</i>	podnikání, podniknutí, provedení
spécialisé	<p>1. <i>Mise en œuvre de capitaux et d'une main-d'œuvre salariée en vue d'une production ou de services déterminés. (TLFi)</i></p> <p>2. <i>Unité économique combinant des capitaux et une main-d'œuvre salariée en vue de la production de biens, ou de leur commercialisation. (TLFi)</i></p>	<p>1. podnikání</p> <p>2. podnik, závod, firma</p>

ÉPARGNE, n.f.

Sens	Définition	Traduction
courant	<i>Action consistant à mettre en réserve une somme d'argent qu'on ne dépense pas . (LDF)</i>	šetření
spécialisé	<i>Part du revenu qui n'est pas consacré à la consommation. (PRLF)</i>	úspora, spoření

ÉQUILIBRE, n.m.

Sens	Définition	Traduction
courant	<i>Attitude ou position stable (généralement verticale pour le corps humain) d'un corps ou d'un objet dont le poids est partagé également des deux côtés d'un point d'appui, de sorte que ce corps ou cet objet ne bascule ni d'un côté ni de l'autre. (TLFi)</i>	rovnováha
spécialisé	<i>Situation d'une économie caractérisée par l'égalité entre les volumes d'offre et de demande sur les marchés des marchandises, des capitaux, du travail. (LDF)</i>	(tržní) rovnováha, vyváženost trhu

ESPÈCE, n.f. / ESPÈCES, n.f.pl.

Sens	Définition	Traduction
courant	<i>Classe (de personnes, de choses) définie par un ensemble particulier de caractères communs. (PRLF)</i>	druh, typ
spécialisé	<i>Somme d'argent liquide par opposition à tout autre mode de paiement (chèque, paiement en nature, etc.). (TLFi)</i>	hotovost, hotové peníze

ÉTABLISSEMENT, n.m.

Sens	Définition	Traduction
courant	1. Action d'installer, de faire tenir dans un lieu de manière stable; résultat de cette action. (TLFi) 2. Fait de s'installer à demeure dans un lieu (dans un but de travail, de colonisation). (TLFi)	1. založení, zavedení, zřízení 2. usazení
spécialisé	Unité de production rassemblant des personnes et des moyens matériels dans un lieu donné. (TLFi)	podnik, závod, zařízení, ústav

EXERCICE, n.m.

Sens	Définition	Traduction
courant	1. Action ou moyen d'exercer ou de s'exerce (en vue d'entretenir ou de développer des qualités physiques ou morales). (PRLF) 2. Problème, devoir, ensemble de questions dans lesquels on a à appliquer ce qui a été appris précédemment dans un cours. (LDF) 3. Action d'exercer en employant/en mettant en usage. (PRLF)	1. cvičení, cvik 2. cvičení, úkol 3. provádění
spécialisé	Période comprise entre deux inventaires, deux budgets (souvent une année). (PRLF)	zúčtovací období, správní rok

FACTEUR, n.m. / FACTEURS, n.m.pl.

Sens	Définition	Traduction
courant	1. Personne qui porte et distribue à leurs destinataires le courrier envoyé par la poste. (PRLF) 2. Agent, élément qui concourt à un résultat ; cause. (LDF)	1. poštovní doručovatel 2. činitel, faktor
spécialisé	Facteurs de production – éléments ou ressources participant à la production de biens ou de services. (LDF)	výrobní faktory

FILIÈRE, n.f.

Sens	Définition	Traduction
courant	Suite ordonnée de formalités à remplir pour obtenir quelque chose. (LDF)	postup
spécialisé	1. Ensemble des activités productrices, qui, de l'amont à l'aval, alimentent un marché final déterminé. (PRLF) 2. Ordre de livraison avant l'échéance, transmissible par voie d'endos. (TLFi)	1. odvětví, obor 2. uzávěrkový list

FORTUNE, n.f.

Sens	Définition	Traduction
courant	1. Ensemble des biens, des richesses que possède quelqu'un ou une collectivité. (LDF) 2. Puissance fictive et mystérieuse qui dispense au hasard les biens et les maux. (TLFi) 3. Tour favorable ou défavorable que prend une situation, un événement, sans que l'on puisse l'expliquer autrement que par la chance, le hasard. (TLFi)	1. majetek, jmění 2. štěstí 3. náhoda
spécialisé	Fortune nationale - valeur totale des actifs détenus à une date donnée par tous les agents économiques du pays. (TLFi)	státní majetek, národní jmění

FOURCHETTE, n.f.

Sens	Définition	Traduction
courant	Ustensile de table en forme de petite fourche à deux, trois ou quatre dents, dont on se sert pour piquer les aliments. (TLFi)	vidlička
spécialisé	Écart entre deux valeurs extrêmes dans une prévision, une évaluation. (PRLF)	rozpětí

FUITE, n.f.

Sens	Définition	Traduction
courant	1. Déplacement d'une personne ou d'un animal qui fuit pour échapper à quelqu'un ou à quelque chose. (TLFi) 2. Écoulement, échappement d'un liquide ou d'un gaz hors de son contenant ; point où se produit cet écoulement. (TLFi)	1. útěk, únik 2. unikání, ucházení
spécialisé	Fuite des capitaux – leur transfert vers des pays étrangers jugés plus sûrs ou plus avantageux. (TLFi)	únik, odliv (kapitálu)

GAGE, n.m. / GAGES, n.m.pl.

Sens	Définition	Traduction
courant	Ce qu'on possède ou laisse entre les mains de qqn à titre de garantie. (PRLF)	zástava, záruka
spécialisé	Salaire (d'un domestique). (PRLF)	plat pomocnic v domácnosti, služné

GARANTIE, n.f.

Sens	Définition	Traduction
courant	Action ou moyen d'action visant à assurer une protection contre quelque chose ou quelqu'un. (TLFi)	ochrana, zabezpečení
spécialisé	Obligation faite à celui qui vend de répondre de la qualité d'un produit. (TLFi)	záruka, ručení, garance

HONORAIRE, adj. / HONORAIRES, n.m.pl.

Sens	Définition	Traduction
courant	1. <i>Qui, ayant cessé d'exercer une fonction, en garde le titre et les prérogatives honorifiques.</i> (PRLF) 2. <i>Qui, sans exercer la fonction, en a le titre honorifique.</i> (PRLF)	1. zasloužilý 2. čestný
spécialisé	<i>Rémunération (fixée de gré à gré ou tarifée) due aux personnes exerçant une profession libérale en échange de leurs services.</i> (TLFi)	honorář (za služby/dílo svob. povolání)

IMPUTATION, n.f.

Sens	Définition	Traduction
courant	<i>Action d'attribuer (à quelqu'un) une action, un fait, un comportement qu'on juge généralement blâmable.</i> (TLFi)	obvinění, nařknutí
spécialisé	<i>Affectation, application d'une somme, d'une écriture à un compte, un service déterminé.</i> (PRLF)	přičtení, započtení

INCITATION, n.f.

Sens	Définition	Traduction
courant	<i>Action d'inciter, de pousser à quelque chose.</i> (TLFi)	podněcování, nabádání
spécialisé	<i>Ensemble de moyens (diminution de la pression fiscale, subvention, etc.) mis en œuvre pour orienter le comportement économique des individus et des entreprises.</i> (PRLF)	stimulace, pobídka

INDICATEUR, n.m.

Sens	Définition	Traduction
courant	1. <i>Livre, brochure ou journal donnant des renseignements.</i> (PRLF) 2. <i>Instrument servant à fournir des indications.</i> (PRLF)	1. seznam, průvodce 2. ukazatel
spécialisé	<i>Élément caractéristique retenu pour suivre l'évolution de la situation économique, financière, industrielle, sociale... (l'indice des prix, l'indice de la production industrielle...).</i> (TLFi)	ekonomický ukazatel

INDUSTRIE, n.f.

Sens	Définition	Traduction
courant	1. <i>Habilité à exécuter qqch.</i> (PRLF) 2. <i>Profession comportant généralement une activité manuelle.</i> (PRLF)	1. dovednost 2. řemeslo, manuální práce
spécialisé	<i>Ensemble des activités économiques ayant pour objet l'exploitation de matières premières, de sources d'énergie et de leur transformation, ainsi que celle de produits semi-finis en biens de production ou de consommation.</i> (PRLF)	průmysl

INTÉRÊT, n.m.

Sens	Définition	Traduction
courant	1. <i>Ce qui convient à une personne, une collectivité, une institution, ce qui lui est avantageux, bénéfique dans un domaine moral, social et parfois matériel ; ensemble des avantages appartenant à quelqu'un. (TLFi)</i> 2. <i>Attention favorable, bienveillante, que l'on porte à qqn. (LDF)</i> 3. <i>Ce qui, dans quelque chose, chez qqn, retient l'attention par sa valeur, son importance. (LDF)</i>	1. osobní prospěch, zisknost 2. zájem, účast 3. význam, důležitost
spécialisé	1. <i>Somme qui rémunère un créancier pour l'usage de son argent par un débiteur pendant une période déterminée. (PRLF)</i> 2. <i>Revenu produit par un capital prêté ou placé et défini par un taux. (TLFi)</i>	1. účást, podíl 2. úrok

INVENTAIRE, n.m.

Sens	Définition	Traduction
courant	<i>Revue détaillée, minutieuse, recensement de quelque chose. (LDF)</i>	soupis, inventář
spécialisé	<i>Opération, légalement obligatoire une fois par an et faisant l'objet d'un document, qui consiste en un dénombrement estimatif des éléments formant l'actif et le passif du patrimoine d'un commerçant ou d'une entreprise. (TLFi)</i>	inventura

JETON, n.m.

Sens	Définition	Traduction
courant	1. <i>Pièce plate (de métal ou d'une autre matière), le plus souvent ronde, utilisée autrefois pour compter. (TLFi)</i> 2. <i>Pièce analogue utilisée pour faire fonctionner certains appareils publics, ou pour indiquer un ordre dans une file d'attente ou encore pour marquer et payer au jeu. (TLFi)</i>	1. žeton, známka 2. žeton
spécialisé	<i>Jeton de présence – pièce remise à chacun des membres présents d'un conseil, d'une assemblée, symbolisant des honoraires ou un remboursement de frais. (PRLF)</i>	paušální odměna za účast na zasedání

JEU n.m.

Sens	Définition	Traduction
courant	1. <i>Action de jouer, de s'amuser. (PRLF)</i> 2. <i>Ce qui sert à jouer. (PRLF)</i> 3. <i>Manière de jouer, de procéder. (PRLF)</i> 5. <i>Fonctionnement. (PRLF)</i>	1. hra, zábava 2. hračka 3. způsob hry 4. pohyb, fungování, chod
spécialisé	<i>Jeu d'écriture – opération comptable purement formelle, n'ayant aucune incidence sur l'équilibre entre les recettes et les dépenses. (LDF)</i>	zúčtování

LEVÉE, n.f.

Sens	Définition	Traduction
courant	1. <i>Remblai (de terre, de pierres, de maçonnerie).</i> (PRLF) 2. <i>Action de hausser, de déplacer de bas en haut.</i> (TLFi) 3. <i>Action faire cesser, de suspendre.</i> (LDF) 4. <i>Action de recueillir, de prélever, action de retirer les lettres de la boîte publique où elles ont été jetées.</i> (PRLF)	1. hráz, násep 2. zvedání 3. zrušení 4. vybírání (pošty apod.)
spécialisé	Levée de compte – <i>prélèvement effectué par un commerçant sur sa propre caisse.</i> (PRLF)	výběr z účtu

LIVRE, n.m.

Sens	Définition	Traduction
courant	1. <i>Assemblage de feuilles en nombre plus ou moins élevé, portant des signes destinés à être lus.</i> (TLFi) 2. <i>Subdivision d'un ouvrage, constituant ou non un volume séparé.</i> (TLFi) 3. <i>Cahier, registre servant à écrire, à noter quelque chose.</i> (TLFi)	1. kniha 2. část díla 3. kniha, zápisník
spécialisé	Livre comptable - <i>livre ou fiches de comptes tenu(es) par un commerçant ou une entreprise.</i> (TLFi)	účetní kniha

MAISON, n.f.

Sens	Définition	Traduction
courant	1. <i>Bâtiment destiné à servir d'habitation à l'homme.</i> (TLFi) 2. <i>Habitation, logement (qu'il s'agisse ou non d'un bâtiment entier).</i> (PRLF) 3. <i>Ensemble des affaires domestiques, économie de la maison.</i> (TLFi) 4. <i>Ensemble de personnes.</i> (TLFi)	1. dům, stavení 2. domov 3. domácnost 4. rod
spécialisé	1. <i>Entreprise commerciale ou industrielle.</i> (LDF) 2. <i>Établissement financier.</i> (PRLF)	1. firma 2. finanční ústav

MAÎTRISE, n.f.

Sens	Définition	Traduction
courant	1. <i>Fait, faculté de dominer les êtres ou les choses.</i> (TLFi) 2. <i>Perfection digne d'un maître, dans la technique.</i> (PRLF)	1. ovládnutí, moc 2. mistrovství
spécialisé	<i>Ensemble des contremaîtres et des chefs d'équipe d'une entreprise.</i> (LDF)	mistři, dílovedoucí

MARGE, n.f.

Sens	Définition	Traduction
courant	1. <i>Espace blanc laissé autour ou simplement d'un seul côté d'un texte manuscrit ou imprimé.</i> (LDF) 2. <i>Intervalle d'espace ou de temps, latitude dont on dispose entre certaines limites.</i> (PRLF)	1. (prázdný) okraj listu 2. rozestup (časový nebo prostorový)
spécialisé	<i>Différence entre le prix de vente et le coût (d'achat, de production).</i> (PRLF)	marže, cenové rozpětí

MUTATION, n.f.

Sens	Définition	Traduction
courant	1. <i>Changement radical, conversion, évolution profonde.</i> (LDF) 2. <i>Affectation (d'un fonctionnaire, d'un militaire) à un autre poste, à un autre emploi...</i> (TLFi)	1. změna, přeměna 2. přeložení
spécialisé	<i>Transmission d'un droit de propriété ou d'usufruit d'une personne à une autre.</i> (PRLF)	majetkový převod

OBLIGATION, n.f.

Sens	Définition	Traduction
courant	<i>Lien moral, religieux ou social, nécessité ou devoir par lequel on est tenu de faire ou de donner quelque chose.</i> (TLFi)	povinnost, závazek
spécialisé	<i>Titre représentatif d'un emprunt à long terme émis par une personne morale et donnant droit à son détenteur de percevoir un intérêt annuel (généralement fixe mais parfois indexé) et au remboursement de la somme ainsi avancée à une échéance déterminée.</i> (PRLF)	dluhopis

ORDRE, n.m.

Sens	Définition	Traduction
courant	1. <i>Rapport intelligible, satisfaisant aux exigences de l'esprit, pouvant être saisi ou institué entre différents éléments.</i> (TLFi) 2. <i>Liste des sujets classés à la suite les uns des autres dans l'ordre où ils doivent être abordés et examinés par une assemblée délibérante.</i> (TLFi) 3. <i>Qualité d'une personne qui a une bonne organisation, de la méthode.</i> (PRLF) 4. <i>Rapport de succession, classification obéissant à une règle ou à une convention.</i> (TLFi)	1. řád, pořádek 2. pořadí, sled 3. povaha, ráz 4. kategorie, řád
spécialisé	1. <i>Décision déterminant une opération commerciale.</i> (TLFi) 2. <i>Endossement (d'un billet, d'un chèque, d'une lettre de change).</i> (TLFi)	1. příkaz 2. vypsání (šeku apod.)

PAIR, n.m.

Sens	Définition	Traduction
courant	<i>Personne de même situation sociale, de même titre, de même fonction qu'une autre personne.</i> (TLFi)	(sobě) rovný
spécialisé	<i>Rapport d'une valeur (titre, monnaie) à un étalon de référence ou à une autre valeur.</i> (PRLF)	pari, parita

PARRAIN, n.m.

Sens	Définition	Traduction
courant	1. <i>Celui qui tient (ou a tenu) un enfant sur les fonts du baptême.</i> (PRLF) 2. <i>Celui qui présente qqn dans un cercle, un club, pour l'y faire inscrire.</i> (PRLF)	1. kmotr 2. patron
spécialisé	<i>Entreprise, mécène qui apporte un soutien financier.</i> (PRLF)	sponzor

POLICE, n.f.

Sens	Définition	Traduction
courant	1. Ensemble des règles imposées aux citoyens afin de faire régner l'ordre et la sécurité. (PRLF) 2. Ensemble d'organes et d'institutions assurant le maintien et le rétablissement de l'ordre public et permettant de réprimer les infractions. (PRLF)	1. předpisy, řád 2. policie
spécialisé	Écrit rédigé pour prouver la conclusion et les conditions d'un contrat d'assurance. (PRLF)	pojistka, pojistná smlouva

PORTEFEUILLE, n.m.

Sens	Définition	Traduction
courant	Étui, de dimensions variables, formé essentiellement de deux parties qui se replient l'une sur l'autre. (TLFi)	peněženka, náprsní taška
spécialisé	Ensemble des effets de commerce, des valeurs mobilières détenus par une personne physique ou morale. (PRLF)	zásoba cenných papírů

PRÉAVIS, n.m.

Sens	Définition	Traduction
courant	Avertissement, avis préalable. (TLFi)	předběžné oznámení
spécialisé	Avertissement que la partie qui prend l'initiative d'une rupture de contrat est tenue de donner à l'autre dans un délai et des conditions déterminés ; ce délai. (PRLF)	výpovědní lhůta

PRÉLÈVEMENT, n.m.

Sens	Définition	Traduction
courant	Action de prélever une portion de quelque chose sur un tout, une partie d'un ensemble. (TLFi)	odběr, odebrání
spécialisé	1. Ensemble des impôts et des cotisations sociales sur le revenu. (TLFi) 2. Dans les pays membres de la Communauté européenne, taxe compensatrice variable et temporaire instituée sur certaines denrées agricoles, destinée à ramener les prix au niveau de celui du marché intérieur. (TLFi)	1. odvody z mezd 2. vyrovnávací dávky při dovozu (zemědělských výrobků)

RENTRÉE, n.f.

Sens	Définition	Traduction
courant	1. Le fait de rentrer. (PRLF) 2. Reprise des fonctions, des activités de certaines institutions (justice, enseignement), après une interruption. (PRLF) 3. Retour d'un acteur à la scène, après une interruption. (PRLF)	1. návrat 2. opětné zahájení 3. návrat na scénu, come back
spécialisé	Montant total de l'argent reçu. (TLFi)	příjem peněz, inkaso

REPRISE, n.f.

Sens	Définition	Traduction
courant	1. <i>Action de prendre ce qu'on avait laissé, donné.</i> (PRLF) 2. <i>Action de faire de nouveau après une interruption.</i> (PRLF) 3. <i>Partie d'une action recommencée plusieurs fois.</i> (PRLF) 4. <i>Raccommodage d'un tissu dont on cherche à reconstituer le tissage.</i> (PRLF) 6. <i>Le fait de reprendre vie, vigueur.</i> (PRLF)	1. obnovení 2. znovuzahájení 3. repríza 4. oprava, správká (např. na šatech) 5. oživení
spécialisé	1. <i>Fait de s'accroître, pour une économie ou un secteur économique, et de retrouver un cours normal après une période de déprime.</i> (TLFi) 2. <i>Rachat d'un matériel, d'un objet usagé à celui à qui on vend un matériel neuf; somme correspondante; l'objet racheté.</i> (LDF)	1. hospodářské oživení 2. zpětné odkoupení, převzetí

RETENUE, n.f.

Sens	Définition	Traduction
courant	1. <i>Action de contenir, de freiner.</i> (TLFi) 2. <i>Comportement social d'une personne qui sait maîtriser l'expression de ses sentiments, ne pas heurter, ne pas choquer.</i> (TLFi) 3. <i>Punition scolaire qui consiste à garder un élève en classe en dehors des heures de cours.</i> (PRLF)	1. zadržení 2. sebeovládání, zdrženlivost 3. (po)nechání po škole
spécialisé	1. <i>Fraction du montant d'un marché qui n'est pas réglée à l'entrepreneur ou au fournisseur lors de la réception provisoire, mais qui l'est à la réception définitive.</i> (TLFi) 2. <i>Prélèvement effectué par certains débiteurs au profit du fisc sur les sommes qu'ils doivent à leur créancier de manière à acquitter directement l'impôt à la charge de ce créancier.</i> (TLFi)	1. srážka, odpočet 2. srážková daň

SECTEUR, n.m.

Sens	Définition	Traduction
courant	1. <i>Portion, subdivision.</i> (PRLF) 2. <i>Zone, aire délimitée.</i> (TLFi)	1. segment 2. oblast
spécialisé	1. <i>Ensemble d'activités et d'entreprises qui appartiennent à une même catégorie.</i> (TLFi) 2. <i>Une des trois divisions qui caractérisent les activités fondamentales d'un pays.</i> (TLFi)	1. odvětví, obor 2. hospodářský sektor

SEUIL, n.m.

Sens	Définition	Traduction
courant	1. <i>Dalle ou pièce de bois, formant la partie inférieure de la baie d'une porte.</i> (PRLF) 2. <i>Début, commencement, entrée dans une période nouvelle.</i> (TLFi)	1. práh (u dveří) 2. počátek
spécialisé	<i>Niveau, point critique à partir duquel les phénomènes économiques risquent de créer des déséquilibres dans l'ensemble de l'économie.</i> (TLFi)	práh, mez, úroveň

SOCIÉTÉ, n.f.

Sens	Définition	Traduction
courant	1. <i>État de vie collective ; mode d'existence caractérisé par la vie en groupe ; milieu dans lequel se développent la culture et la civilisation.</i> (TLFi) 2. <i>Communauté organisée d'individus conçue comme une réalité distincte de l'ensemble des individus qui la composent.</i> (TLFi) 3. <i>Ensemble de personnes réunies pour une activité commune ou par des intérêts communs.</i> (PRLF) 4. <i>Compagnie ou association religieuse.</i> (PRLF)	1. společnost 2. společnost 3. spolek, sdružení 4. sekta
spécialisé	1. <i>Personne morale créée par un contrat de société, dont le patrimoine social est constitué par les apports de chaque associé.</i> (PRLF) 2. <i>Contrat entre deux ou plusieurs personnes qui conviennent de mettre quelque chose en commun dans un but lucratif en vue du partage des bénéfices résultants.</i> (TLFi)	společnost, firma, podnik společenství, majetkové společenství

TITRE, n.m.

Sens	Définition	Traduction
courant	1. <i>Désignation honorifique exprimant une distinction de rang, une dignité.</i> (PRLF) 2. <i>Désignation du sujet traité (dans un livre) ; nom donné (à une œuvre littéraire) par son auteur, et qui évoque plus ou moins clairement son contenu.</i> (PRLF)	1. titul, hodnost 2. titul, název
spécialisé	<i>Certificat représentatif d'une valeur de bourse.</i> (TLFi)	cenný papír

TRAITEMENT, n.m.

Sens	Définition	Traduction
courant	<i>Comportement à l'égard de qqn ; actes traduisant ce comportement.</i> (PRLF)	jednání, zacházení, nakládání
spécialisé	<i>Rémunération d'un fonctionnaire.</i> (PRLF)	plat úředníka státní správy

USURE, n.f.

Sens	Définition	Traduction
courant	1. <i>Détérioration progressive par frottement, érosion, utilisation.</i> (LDF) 2. <i>Diminution ou altération (d'une qualité, de la santé).</i> (PRLF)	1. opotřebení 2. oslabení, vyčerpání, úbytek
spécialisé	<i>Taux d'intérêt abusif, obtenu d'un capital prêté ou d'une marchandise vendue à crédit au-dessus du taux fixé par la coutume ou la loi.</i> (TLFi)	lichva, lichvářský úrok

UTILITÉ, n.f.

Sens	Définition	Traduction
courant	1. <i>Caractère de ce qui est utile.</i> (PRLF) 2. <i>Bien ou l'intérêt (de qqn).</i> (PRLF) 3. <i>Personne qui ne joue qu'un rôle utilitaire, qui n'a d'intérêt que parce qu'on peut en tirer avantage.</i> (TLFi)	1. užitečnost, prospěšnost 2. užitek, prospěch 3. bezvýznamný člověk
spécialisé	<i>Satisfaction qu'un bien ou qu'un service procure.</i> (PRLF)	užitek (jako ekonomický pojem)

VALEUR, n.f.

Sens	Définition	Traduction
courant	1. <i>Ce par quoi qqn est digne d'estime sur le plan moral, intellectuel, professionnel, etc.</i> (LDF) 2. <i>Caractère mesurable (d'un objet en tant que susceptible d'être échangé, désiré).</i> (PRLF) 3. <i>Caractère de ce qui produit l'effet voulu.</i> (LDF) 4. <i>Caractère de ce qui remplit les conditions requises pour être valable.</i> (LDF) 5. <i>Mesure d'une grandeur, d'une quantité variable.</i> (TLFi)	1. hodnota 2. hodnota, cena 3. účinnost 4. platnost 5. přibližné množství
spécialisé	1. <i>Évaluation d'une chose en fonction de son utilité sociale, de la quantité de travail nécessaire à sa production, du rapport de l'offre et de la demande.</i> (TLFi) 2. <i>Titre négociable coté ou non en Bourse.</i> (TLFi)	1. hodnota, cena 2. cenný papír

Pour conclure la partie pratique, nous devons constater que cette liste de termes des affaires empruntés à la langue courante n'est pas exhaustive. Dans quelques cas, il n'est pas facile de résoudre s'il s'agit du mot de la langue courante ou de celui de la langue de spécialité, car beaucoup de termes sont aujourd'hui utilisés aussi dans une situation de communication qui n'est pas propre aux spécialistes. Par exemple, les termes des affaires se retrouvent souvent dans un discours de vulgarisation tel que celui que l'on trouve dans les journaux. C'est peut-être pour cette raison que le mot qui est indiqué par un dictionnaire comme « spécialisé », par un autre il est souvent considéré comme un mot de la langue courante. Néanmoins, nous espérons que ce glossaire peut permettre aux utilisateurs du français des affaires d'enrichir leurs connaissances linguistiques dans ce domaine.

5 CONCLUSION

Le présent mémoire de licence intitulé « Un vocabulaire de spécialité emprunté au langage courant (étude de cas les affaires) » a pour but de répertorier des termes précédemment recherchés dans le dictionnaire des affaires, qui tirent leur origine du français courant. Pour atteindre cet objectif, il a fallu d'abord préciser ce que nous comprenons par langue courante et la langue de spécialité et caractériser le français des affaires.

Après avoir étudié cette problématique dans plusieurs ouvrages, nous pouvons en déduire les conclusions suivantes :

- Il existe de nombreuses définitions qui différencient la langue de spécialité et la langue courante, mais aucune n'est universellement applicable. De plus, il n'existe pas de frontière nette entre les deux types de langue, elles s'influencent l'une à l'autre. Cette influence s'exerce surtout sur le vocabulaire. C'est aussi la distinction entre la langue courante et la langue de spécialité qui se fonde sur la présence de termes scientifiques. Les spécialistes utilisent une terminologie spécifique pour communiquer entre eux, alors que la langue courante utilise le vocabulaire où il n'y a pas de termes recherchés ou spécialisés.
- L'utilisation de la terminologie est donc considérée comme l'aspect le plus caractérisant des textes de spécialité. Néanmoins, il ressort de l'étude des ouvrages portant sur la lexicologie qu'il est difficile de définir le *terme* avec précision. En général, il est défini comme un mot qui appartient à un vocabulaire spécialisé qui n'est pas d'usage courant dans la langue commune. Il en résulte que le terme est un signe, mais il a un fonctionnement spécifique, normé.
- Les termes *vocabulaire* et *lexique* sont généralement employés concurremment dans l'usage commun, néanmoins il existe une distinction dans leurs attributions spécifiques. Dans notre mémoire de

licence, nous avons entendu sous le *lexique* l'ensemble des mots d'une langue que l'on rencontre dans un dictionnaire ou dans un autre inventaire et sous le *vocabulaire* un ensemble de mots plus restreint qui est employé par une communauté de locuteurs.

- Le français des affaires est beaucoup influencé par l'anglais, mais les académiciens tentent de défendre le français contre la pénétration de l'anglais. Nous pouvons alors dire que maints termes spécialisés du français des affaires sont des mots créés récemment. Ils ont pour but de remplacer des termes anglais dans ce domaine.
- En français, il existe relativement beaucoup de mots qui sont polysémiques, c'est-à-dire qui ont plusieurs sens dans la langue courante. Les langues de spécialité ne forment pas toujours un terme spécifique, elles recourent souvent à ces mots polysémiques du lexique courant et elles en spécialisent une acception selon le domaine, dans notre cas celui des affaires.

Dans la partie pratique, en constituant le glossaire de termes des affaires empruntés à la langue courante, nous nous sommes aperçue qu'il est de plus en plus difficile de trancher, car bon nombre de termes scientifiques, jadis exclusivement réservés aux spécialistes, font maintenant partie de l'usage courant, car le lexique s'est enrichi de ces termes spécialisés en raison des développements des sciences et de la technologie. Dans ce contexte, l'auteur d'un dictionnaire général ne peut exclure de son ouvrage des termes employés quotidiennement par exemple dans les journaux. Et, dans certains dictionnaires, ils ne sont plus indiqués comme spécialisés, ce qui a rendu notre travail plus difficile. Pour démontrer cette difficulté, nous avons choisi à titre d'exemple le mot « débit » dont les définitions recherchées dans les dictionnaires utilisés figurent en annexe. Il en ressort que les deux hypothèses émises au début de notre travail ont été confirmées, car il était vraiment difficile de résoudre quels mots choisir pour notre glossaire et les dictionnaires ont donné un regard différent sur les termes analysés.

6 BIBLIOGRAPHIE

6.1 Les monographies consultées

1. CABRÉ, Maria Térésa. *Terminologie : théorie, méthode et applications*. Paris : Armand Colin, 1998, 322 p. ISBN 978-2200218911.
2. CALBERG-CHALLOT, Marie. *Quand un vocabulaire de spécialité emprunte au langage courant : le nucléaire, étude de cas*. In : Cahiers du CIEL, 2007. 191 p. ISBN 2-906731-27-7.
3. CUQ, Jean-Pierre. *Dictionnaire de didactique du français langue étrangère et seconde*. Paris : CLÉ international, 2003. 303 p. ISBN 2-09-033972-1.
4. DUBOIS, Jean et al. *Linguistique & Sciences du langage*. Paris : Larousse, 2007. 514 p. ISBN 978-2-03-583290-0.
5. GALISSON, Robert, COSTE, Daniel. *Dictionnaire de didactique des langues*. Paris : Hachette, 1976. 612p. ISBN 978-2010035763.
6. GUILBERT, Louis. *La spécificité du terme scientifique et technique*. In : Langue française, n° 17, 1973. 128 p.
7. KIDLESOVÁ, Zora, PRIESOLOVÁ, Janka, BROULAND, Pierre. *Francouzsko- český a česko-francouzský hospodářský slovník*. Plzeň: Fraus, 2003. 384 p. ISBN 80-7238-259-4.
8. KOCOUREK, Rostislav. *La langue française de la technique et de la science : vers une linguistique de la langue savante*. Wiesbaden : O. Brandstetter Verlag, 1991. 327 p. ISBN 978-3870971526.
9. LEHMANN, Alise, MARTIN-BERTHET, Françoise. *Introduction à la lexicologie – Sémantique, morphologie et lexicographie*. Malakoff : Armand Colin, 2013. 320 p. ISBN 978220027675.

10. LERAT, Pierre. *Les langues spécialisées*. Paris : PUF, 1995. 208 p. ISBN 978-2130466024.
11. MANGIANTE, Jean-Marc. « *Place et rôle du lexique spécialisé dans les discours de français commercial et économique* ». In : Recherche et pratiques pédagogiques en langues de spécialité, Vol. XXI N° 4 | 2002, p. 27-39.
12. REY, Alain. *Le Petit Robert de la langue française 2017*. Paris : Le Robert, 2016, 2880 p. ISBN 978-2-321-00980-1.
13. RONDEAU, Guy. *Introduction à la terminologie*. Boucherville : Gaëtan Morin, 1991, 238 p. ISBN 978-2891051378.
14. TRÉVILLE, Marie-Claude, DUQUETTE, Lise. *Enseigner le vocabulaire en classe de langue*. Paris : Hachette, 1996. 191 p. ISBN 978-2011550019.

6.2 Les sources électroniques

15. MORTUREUX, Marie-Françoise. « *Les vocabulaires scientifiques et techniques* ». In : Les Carnets du Cediscor [en ligne], 3 | 1995, [consulté le 27 février 2018]. Disponible sur : <http://cediscor.revues.org/463>.
16. *Niveaux de langue* [en ligne] [consulté le 27 février 2018]. Disponible sur : <http://users.skynet.be/fralica/refer/theorie/theocom/communic/niveaux.htm>.
17. MARION, Brigitte. *Lexique ou vocabulaire ?* [en ligne] [consulté le 10 mars 2018]. Disponible sur : http://pedagogie.ac-toulouse.fr/circ-montauban-3/IMG/pdf/2_ou_3_mots_sur_le_lexique.pdf.
18. *Le dispositif – Ministère de la Culture* [en ligne] [consulté le 20 mars 2018]. Disponible sur :

<http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Langue-francaise-et-langues-de-France/Politiques-de-la-langue/Enrichissement-de-la-langue-francaise/Le-dispositif>.

19. *Larousse.fr : encyclopédie et dictionnaires gratuits en ligne* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais>.
20. *TLFi – Trésor de la Langue Française informatisé – TLFi. TLFi* [en ligne]. Disponible sur : <http://atilf.atilf.fr/>.

7 RÉSUMÉ

7.1 Le résumé en français

Le présent mémoire de licence qui s'appelle « Un vocabulaire de spécialité emprunté au langage courant (étude de cas les affaires) » porte sur la question des termes du français des affaires, qui sont issus du français courant. Le but principal est donc de répertorier ces termes dans un glossaire et d'expliquer leur sens.

Ce travail est divisé en partie théorique et en partie pratique. Après l'introduction où l'objectif du mémoire et les hypothèses sont définis et la structure du mémoire est décrite, il y a deux chapitres théoriques. Dans ceux-ci la différence entre la langue courante et la langue de spécialité ainsi que celle entre la notion de vocabulaire et la notion de lexique sont expliquées. Le deuxième chapitre théorique s'achève par une réflexion sur le français des affaires et ses caractéristiques. Dans la partie pratique, il y a un glossaire de 90 termes et expressions issus de la langue courante et ayant un sens différent dans le domaine des affaires. Les termes sont classés par ordre alphabétique et sont reliés à une ou plusieurs définitions du sens courant et celle du sens spécialisé et à une ou plusieurs traduction(s) tchèque(s).

Le mémoire de licence se termine par une conclusion qui résume les connaissances acquises et valorise les hypothèses émises. Après la conclusion, il y a la liste des références bibliographiques utilisées pour la rédaction de la partie théorique. Une annexe est jointe à ce mémoire. Les lecteurs peuvent y trouver les définitions du mot « débit » qui figurent dans les dictionnaires utilisés pour la rédaction de la partie pratique.

Le présent mémoire est destiné à tous les gens qui veulent enrichir leur vocabulaire dans le domaine du français des affaires.

7.2 Le résumé en tchèque

Bakalářská práce s názvem „Odborná slovní zásoba převzatá z běžného jazyka (případová studie obchodní francouzštiny)“ se věnuje výrazům, které mají svůj původ v běžné francouzštině a které nabyly speciální význam v obchodní francouzštině. Hlavním cílem práce je sestavení glosáře těchto výrazů a vysvětlení jejich významu.

Práce je rozdělena do dvou hlavních částí – teoretické a praktické. Po úvodu, kde jsou stanoveny cíl práce a hypotézy, přichází na řadu dvě teoretické kapitoly. První z nich je věnována stanovení rozdílu mezi běžným a odborným jazykem, ve druhé je upřesněn rozdíl mezi pojmy „vocabulaire“ a „lexique“. Tato kapitola je také zaměřena na popis obchodní francouzštiny a formulaci jejich charakteristik. Praktickou část tvoří glosář 90 termínů a terminologických spojení, ke kterým jsou připojeny definice ve francouzštině, vysvětlující význam v běžném jazyce a význam v odborném jazyce, a možné české překlady těchto výrazů.

V závěru bakalářské práce jsou shrnuty získané poznatky a vyhodnoceny stanovené hypotézy. Dále následuje bibliografie a francouzské a české resumé. V příloze jsou ukázány definice slova „débit“ tak, jak jsou prezentovány ve slovnících, které byly použity pro tuto práci.

Tato bakalářská práce je určena všem zájemcům z řad studentů, učitelů i široké veřejnosti, kteří si chtějí rozšířit slovní zásobu v oblasti obchodní francouzštiny.

8 ANNEXES

8.1 Les définitions du mot « débit » dans le TLFi

DÉBIT¹, subst. masc.

A.— Découpage du bois en pièces prêtes à l'emploi. *Le débit du châtaignier en planches ou en échelas est plus profitable qu'en bois à brûler (Ac.). Le débit, la coupe et le polissage des bois (A. FRANCE, M. Bergeret à Paris, 1901, p. 88).*

B.— *P. anal.*

1. Vente continue au détail. *Cela n'est pas de débit; marchandises, étoffes de débit, de bon débit, de mauvais débit (Ac.). Le rapide débit de cette partition [la Création] augmenta de quelques centaines de louis la médiocre fortune de l'auteur (STENDHAL, Haydn, Mozart et Métafaste, 1817, p. 162) :*

• 1. ... peut-être, à y bien regarder, est-ce le recueil [les *Émaux et Camées*] qui depuis les grands succès des Musset, des Hugo, des Lamartine, a eu le plus de **débit**...

SAINTE-BEUVE, *Nouveaux lundis*, t. 6, 1863-69, p. 332.

—*P. méton.*

a) „Droit de vendre certaines marchandises dont le gouvernement s'est réservé le monopole” (Ac.). „Il obtint un débit de tabac” (Ac.).

b) Établissement où l'on vend au détail certaines marchandises dont l'État a le monopole ou qui sont grevées d'impôts spéciaux. *Débit de boisson(s), de liqueur(s) de tabac. Je demandai (...) un bureau de poste, un débit de tabac, de poudre et de cartes (BALZAC, Méd. camp., 1833, p. 49) :*

• 2. Ils entrèrent dans une boutique parfumée d'une odeur de kirsch et d'absinthe... Cependant on fermait le **débit**; il fallait sortir. A. FRANCE, *Les Désirs de Jean Servien*, 1882, p. 102.

♦ *Débit de prunes* (vieilli). Petit établissement où l'on vend des fruits à la liqueur, des liqueurs :

• 3. On les voit promener leur misère à travers tous les **débites** de prunes et achever d'user leurs manches sur les tables de marbre des cafés! J. VALLÈS, *Les Réfractaires*, 1865, p. 22.

2. **a)** *Vx, péj.* Action de dire, de raconter. *De vaines causeries, de vains projets, de vains débits de nouvelles (CHATEAUBR., Mém., t. 2, 1848, p. 563) :*

• 4. ... j'avoue que, toutes les fois qu'il [Mareste] exploitait son propre fonds, sa conversation me plaisait bien davantage. La moitié du temps, les idées dont Beyle lui avait recommandé le **débit** sortaient tout de travers de sa tête...

DELÉCLUZE, *Journal*, 1824, p. 33.

b) Mod. Manière plus ou moins rapide de s'exprimer oralement (cf. *élocution*). *M. de Charlus parlait de soi avec emphase, sur un ton qui n'était nullement celui du débit ordinaire* (PROUST, *Guermantes 2*, 1921, p. 380) :

● 5. ... [le père Paneloux] parla d'un ton plus doux et plus réfléchi que la première fois et, à plusieurs reprises les assistants remarquèrent une certaine hésitation dans son **débit**. (...) Cependant, sa voix s'affermait peu à peu.

CAMUS, *La Peste*, 1947, p. 1399.

–MUS. „Récitation précipitée qui ressemble à la parole” (Ac.).

3. Quantité de fluide fournie en un temps donné. *Un puits (...) dont le débit devait être de cinq cents litres à la minute* (ZOLA, *Bonh. dames*, 1883, p. 596). *La lymphe interstitielle, dont la composition est réglée par le débit de l'artère nourricière de l'organe* (CARREL, *L'Homme*, 1935, p. 89). *Je contrôle (...) le débit d'oxygène, car nous montons vite : six mille sept cents mètres* (SAINT-EXUP., *Pilote guerre*, 1942, p. 281).

–P. ext. Production en un temps donné. *L'industrie motrice peut augmenter son débit pour utiliser à plein et au mieux ses capitaux fixes* (PERROUX, *Écon. XXe s.*, 1964, p. 149).

DÉBIT², subst. masc.

A.– COMPTAB. [Du point de vue de la pers. qui tient une comptab.] Partie d'un compte où sont inscrits les biens et les droits qui constituent l'actif d'une entreprise. Anton. *crédit*.

–P. méton. Action d'inscrire une somme dans cette partie d'un compte :

● 1. Un compte est ouvert pour chaque matière (...). Il est *débité* de toutes les dépenses engagées par l'entreprise sur ce chapitre, et *crédité* par les **débets** des comptes des sections ou des commandes intéressées, au fur et à mesure que la matière est attribuée...

VILLEMÉR, *L'Organ. industr.*, 1947, p. 183.

B.– Cour. [Du point de vue d'une pers. dont la comptab. est tenue par qqn d'autre] Partie d'un compte où sont inscrites les sommes dues. *Le défunt laissait presque autant au débit qu'à l'avoir* (POURRAT, *Gaspard*, 1930, p. 9).

–P. métaph. :

● 2. ... la somme de travail qui demeure incorporée visiblement au style de Flaubert, et que, par une singulière inversion, une opinion un peu naïve porte à son *crédit* au lieu de la mettre à son **débit**. THIBAUDET, *Réflexions sur la crit.*, 1936, p. 82.

–P. méton. Action d'inscrire une somme dans cette partie d'un compte (cf. ex. s.v. *créditeur*).

8.2 Les définitions du mot « débit » dans le Petit Robert de la langue française 2017

1. débit [debi] **nom masculin**

ETYM. 1565 ◇ de *débit*



1. Écoulement continu des marchandises par la vente au détail*. *Article d'un faible débit, d'un bon débit. Il y a beaucoup de débit dans cette boutique.*

2. PAR METON. Endroit où l'on écoule (une marchandise). *Débit de tabac.* → **bureau.** *Débit de boissons.* → 1. **bar, bistrot, café.**

3. (1754 ◇ de 1. *débit*, 1°) Opération par laquelle on débite (le bois). → **débitage.** *Débit d'un chêne en planches.*

4. (v. 1650 « fait de raconter ») Manière d'énoncer, de réciter. → **diction, élocution.** « *Le monotone débit des acteurs égalise le texte* » (Gide).

◆ Vitesse, rythme d'élocution. *Quel débit !* → **faconde.**

5. (1838) Volume de fluide écoulé en un point donné par unité de temps. *Le débit d'un robinet, d'une rivière, d'une source (→module).* *Débit horaire.*

◆ PHYSIOL. *Débit cardiaque* : quantité de sang expulsée par le cœur (mesurée en litre/minute).

6. (par analogie de 5° et ext. de 4°) Quantité fournie en un point donné par unité de temps. *Débit faible, élevé* (d'une voie de circulation, etc.). → **capacité.** *Débit d'informations, de paroles.* → **cadence.**

▫ INFORM. *Débit d'un canal, d'un appareil* : mesure de ses performances en unités par seconde. *Réseau, connexion à haut débit.* → **ADSL.**

2. débit [debi] **nom masculin**

ETYM. 1675 ◇ latin *debitum* « dette », de *debere* « devoir »



■ Compte des sommes dues par une personne à une autre. → **doit.** *Mettre une dépense au débit de qqn, la lui faire supporter.*

◆ COMM. Enregistrement immédiat d'une vente. *Faites faire votre débit et passez à la caisse.*

◆ COMPTAB. Colonne d'un compte, à gauche du crédit*, où sont enregistrées les opérations représentant la destination, l'emploi des ressources (figurant au crédit*). *Inscrire, porter au débit. Différence entre le débit et le crédit.* → 1. **balance,** 2. **solde.**

8.3 Les définitions du mot « débit » dans le Larousse dictionnaire de français

- Écoulement de marchandises, et, plus souvent, vente active et rapide : Article qui a un bon débit.
- Familier. Clientèle traitée en un temps donné : Un cabinet d'avocat qui a un gros débit.
- Nombre de personnes, de voitures, ou volume de marchandises qu'un moyen de communication peut transporter : Un télésiège qui a du débit.
- Manière de lire, de réciter, de prononcer : Le débit d'un acteur.
- Quantité de liquide ou de gaz fournie par un appareil dans l'unité de temps.
- Nombre moyen de signes transmis par un appareil de télécommunication ; quantité d'information traitée par un ordinateur par unité de temps.
- Nombre de coups qu'une arme tire par minute.
- Quantité d'eau s'écoulant en une seconde en un point donné d'un cours d'eau, mesurée par le produit de la vitesse moyenne du courant (en m/s) par la section mouillée (en m²).
- Industrie du bois
 1. Ensemble des opérations consistant à diviser longitudinalement une grume pour aboutir à des pièces de dimensions déterminées.
 2. Pièce de bois débité.
- Géologie
Manière dont une roche se fragmente. (Le débit peut être massif, en dalles, en lauzes, en prismes, en boules.)